Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024- 2028 Saint-Brieuc Armor

Binic-Etables Sur Mer, Hillion, La Harmoye, La Méaugon, Lanfains, Langueux, Lantic, Le Bodéo, Le Foeil, Le Leslay, le vieux-bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploeuc-L'hermitage, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Carreuc, Saint-Donan, Saint-Gildas, Saint-Julien, Saint-Quay Portrieux, Trégueux, Trémuson, Tréveneuc, Yffiniac.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

SOMMAIRE

Article préliminaire : Préambule
Article 1 : Objet de la Convention territoriale globale
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf
Article 3 : Les champs d'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération et des communes
Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins
Article 5 : Engagements des partenaires
Article 6 : Modalités de collaboration
Article 7 : Échanges de données
Article 8 : Communication
Article 9 : Évaluation
Article 10 : Durée de la convention
Article 11 : Exécution formelle de la convention
Article 12 : Fin de la convention
Article 13 : Recours
Article 14 : Confidentialité

Annexe 1 : Diagnostic
Annexe 2 : Stratégie « Projet Territorial 0-30 ans »
Annexe 3 : Évaluation
Annexe 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg
Annexe 5 : Liste des équipements et services soutenus par la Ctg
Annexe 6 : Portrait de territoire

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
2024 - 2028

Entre :

La Caisse des Allocations familiales des Côtes d'Armor représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme Brigitte Le Cornet et par son Directeur, M Frédéric Ozenne, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION,
représentée par son Président, Monsieur Ronan KERDRAON,
dont le siège est situé : 5 rue du 71ème RI - 22000 SAINT BRIEUC

LA COMMUNE DE BINIC ETABLES SUR MER,
représentée par son Maire, Monsieur Paul CHAUVIN
dont le siège est situé : 1 Place Jean Heurtel- 22680 BINIC ETABLES SUR MER

LA COMMUNE D'HILLION,
représentée par son Maire, Madame Annie GUENNOU,
dont le siège est situé : 2 rue de la Tour du Fa – BP 9 – 22120 HILLION

LA COMMUNE DE LA HARMOYE,
représentée par son Maire, Monsieur Michel LE DUAULT,
dont le siège est situé : 1 Route des Fours-à-Chaux – 22320 LA HARMOYE

LA COMMUNE DE LA MEAUGON,
représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marc LABBE,
dont le siège est situé : Le Bignon – 22440 LA MEAUGON

LA COMMUNE DE LANFAINS,
représentée par son Maire, Monsieur Gérard MEROT,
dont le siège est situé : 8 Rue des Fontaines – 22800 LANFAINS

LA COMMUNE DE LANGUEUX,
représentée par son Maire, Monsieur Richard HAAS,
dont le siège est situé : 2 rue de Brest – BP 02 – 22360 LANGUEUX

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

LA COMMUNE DE LANTIC,
représentée par son Maire, Monsieur Christian LE MAITRE,
dont le siège est situé : Mairie – Place Notre Dame - 22400 LANTIC

LA COMMUNE DE LE BODEO,
représentée par son Maire, Monsieur Michel JOUAN,
dont le siège est situé : 10 Rue de l'Eglise – 22320 LE BODEO

LA COMMUNE DE LE FOEIL,
représentée par son Maire, Monsieur Pascal PRIDO,
dont le siège est situé : Le bourg- 22800 LE FOEIL

LA COMMUNE DE LE VIEUX BOURG,
représentée par son Maire, Monsieur Christian RANNO
dont le siège est situé : 14 Rue du Menhir – 22800 LE VIEUX BOURG

LA COMMUNE DE LE LESLAY,
représentée par son Maire, Monsieur Stéphane OLLIVIER,
dont le siège est situé : Le Bourg – 22800 LE LESLAY

LA COMMUNE DE PLAINE HAUTE,
représentée par son Maire, Monsieur Philippe PIERRE,
dont le siège est situé : 2 route du Tronc - 22800 PLAINE HAUTE

LA COMMUNE DE PLAINTEL,
représentée par son Maire, Monsieur Vincent ALLENO,
dont le siège est situé : Place du Général de Gaulle – 22940 PLAINTEL

LA COMMUNE DE PLEDRAN,
représentée par son Maire, Monsieur Stéphane BRIEND,
dont le siège est situé : 6 rue du Centre – BP 5 – 22960 PLEDRAN

LA COMMUNE DE PLERIN SUR MER,
représentée par son Maire, Monsieur Ronan KERDRAON,
dont le siège est situé : Rue de l'espérance – BP 30310 – 22190 PLERIN

LA COMMUNE DE PLOEUC L'HERMITAGE,
représentée par son Maire, Monsieur Thibaut GUIGNARD,
dont le siège est situé : Place Louis Morel– 22150 PLOEUC L'HERMITAGE

LA COMMUNE DE PLOUFRAGAN,
représentée par son Maire, Monsieur Rémy MOULIN,
dont le siège est situé : 22 rue de la Mairie – BP 51 – 22440 PLOUFRAGAN

LA COMMUNE DE PLOURHAN,
représentée par son Maire, Monsieur Loïc RAOULT,
dont le siège est situé : 1 rue du Parc - 22410 PLOURHAN

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

LA COMMUNE DE PORDIC,
représentée par son Maire, Monsieur Joël BATARD,
dont le siège est situé : 1 Place Emile Guéret – 22590 PORDIC

LA COMMUNE DE QUINTIN,
représentée par son Maire, Monsieur Nicolas CARRO,
dont le siège est situé : Place de la mairie- 22800 QUINTIN

LA COMMUNE DE SAINT-BIHY,
représentée par son Maire, Monsieur Olivier MEROT,
dont le siège est situé : 14 Route des Marronniers – 22800 SAINT-BIHY

LA COMMUNE DE SAINT BRANDAN,
représentée par son Maire, Monsieur Christian JOLLY,
dont le siège est situé : 6 place de l'église - 22800 SAINT BRANDAN

LA COMMUNE DE SAINT BRIEUC,
représentée par son Maire, Monsieur Hervé GUIHARD,
dont le siège est situé : 1 Place du Général de Gaulle – CS 72365 – 22000 SAINT BRIEUC

LA COMMUNE DE SAINT CARREUC,
représentée par son Maire, Madame Laurence MAHE,
dont le siège est situé : Place de la Mairie – 22150 SAINT CARREUC

LA COMMUNE DE SAINT DONAN,
représentée par son Maire, Monsieur Michel PETRA,
dont le siège est situé : 1 Place de la Mairie – 22800 SAINT DONAN

LA COMMUNE SAINT-GILDAS,
représentée par son Maire, Madame Annie SIMON,
dont le siège est situé : 1 Rue de la Mairie – 22800 SAINT-GILDAS

LA COMMUNE DE SAINT JULIEN,
représentée par son Maire, Monsieur Gaël LE NOANE,
dont le siège est situé : Rue de Ste Anne – 22940 SAINT JULIEN

LA COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX,
représentée par son Maire, Monsieur Thierry SIMELIERE,
dont le siège est situé : 52 Bd Foch – BP 1- 22410 SAINT QUAY PORTRIEUX

LA COMMUNE DE TREGUEUX,
représentée par son Maire, Madame Christine METOIS,
dont le siège est situé : 1 rue de la République – BP 37 – 22950 TREGUEUX

LA COMMUNE DE TREMUSON,
représentée par son Maire, Monsieur Yvon ORGEBIN,
dont le siège est situé : Place Pierre Michel – 22440 TREMUSON

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

LA COMMUNE DE TREVENEUC,
représentée par son Maire, Monsieur Marcel SERANDOUR,
dont le siège est situé : 2 Place du Bourg – 22 410 TREVENEUC

LA COMMUNE D'YFFINIAC,
représentée par son Maire, Monsieur Denis HAMAYON,
dont le siège est situé : Place de la Mairie – BP 9 – 22120 YFFINIAC

Ci-après dénommée « les Collectivités » ;

dûment autorisés à signer la présente convention,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de … en date du … concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération de Saint Brieuc Armor Agglomération du 19 octobre 2023 relative à l'approbation de la Convention territoriale globale

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes et leur regroupement sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental et territorial des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté…

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Côtes d'Armor et les collectivités souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou la communauté d'agglomération ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

En matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, les interventions de la CAF ont pour finalité :

Agir pour le développement des services aux allocataires :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience
- Accompagner les parcours éducatifs des enfants de 3 à 11 ans
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à leur autonomie
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants
- Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Garantir la qualité et l'accès aux droits et aux services :

- Développer l'accès aux droits et aux services
- Faciliter la relation de service
- Développer l'acquisition dématérialisée et sécurisée de l'information et automatiser les traitements
- Garantir le versement à bon droit des prestations en sécurisant leur calcul

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION ET DES COMMUNES

Par leurs compétences, les communes et SBAA interviennent dans de nombreux champs d'action rejoignant les missions de la Caf :

- La petite enfance / Relais Parents Enfants / Crèches
- L'habitat – Logement
- L'insertion sociale et professionnelle
- Les gens du voyage
- La politique de la ville
- L'enseignement supérieur
- L'enfance, la jeunesse
- L'action sociale

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante, de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services de la présente Ctg concernent les thématiques suivantes :

- ➔ Petite enfance 0-3 ans
- ➔ Enfance 4-11 ans
- ➔ Jeunesse 12-17 ans
- ➔ Jeunes adultes 18-30 ans

A partir des différentes études existantes sur le territoire en lien avec ces thématiques retenues pour la Ctg, un diagnostic partagé a été réalisé.

Suite aux groupes de travail, une stratégie « Projet Territorial 0-30 ans » comprenant 8 axes et 22 objectifs a été définie :

Axe 1. ATTRACTIVITE DES METIERS
1. Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance
2. Renforcer l'attractivité des métiers de l'animation

Axe 2. SANTE
3. Renforcer la promotion de la santé et la prévention (sédentarité, santé mentale, alimentation, isolement, harcèlement, conduite à risque) notamment auprès des 7-30 ans
4. Mieux prendre en compte les enfants/ adolescents et jeunes à besoins particuliers

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Axe 3. PARENTALITE
5. Accompagner la parentalité 0-6 ans
6. Accompagner à la parentalité et place des parents dans les structures accueillant des 7-18 ans

Axe 4. MAILLAGE ET CALIBRAGE DE L'OFFRE D'ACCUEIL
7. Promouvoir et soutenir l'offre d'accueil collectif et en horaires atypiques
8. Promouvoir et soutenir l'accueil individuel
9. Conforter le maillage et la territorialisation de l'offre éducative en direction des 6-17 ans

Axe 5. VIVRE ENSEMBLE
10. Promouvoir la citoyenneté, la participation et l'engagement des jeunes (7 - 30 ANS)
11. Renforcer les liens entre l'école et l'animation, et valoriser l'animation
12. Adapter l'offre culturelle et sportive aux attentes contemporaines des adolescents et des jeunes

Axe 6. INCLUSION
13. Accompagner les familles vulnérables
14. Développer une dynamique de promotion de la diversité dans les projets éducatifs et les projets jeunesse
15. Développer un accueil et une offre innovante en matière de logement des jeunes
16. Structurer les liens entre politique de jeunesse et monde économique

Axe 7. MOBILITE
17. Agir pour faciliter la mobilité locale
18. Conforter le maillage et la territorialisation de l'information jeunesse
19. Développer la mobilité internationale

Axe 8. GOUVERNANCE ET MISE EN OEUVRE
20. Continuer à développer la coordination intercommunale et la mutualisation
21. Décliner le Projet territorial 0 - 30 ans, dans des programmes d'actions spécifiques (notamment, Feuille de route jeunesse, SIOPE, PTS, PAT, PLH et CISPD)
22. Animer, suivre et évaluer le Projet territorial 0 - 30 ans

Il est convenu que le « Projet territorial 0-30 ans » constitue la stratégie partagée entre la Caf et les collectivités dans le cadre de la présente Ctg.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Côtes d'Armor et les collectivités s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs qu'ils se sont assignés dans la présente convention.

La Ctg ne comporte pas de plan d'action. Les collectivités détermineront au cours de la période de contractualisation les actions pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre de la présente convention, en lien avec les partenaires.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1[1] à ce

1 Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

titre et à les répartir directement entre les structures du territoire, soutenus par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la mise en œuvre des objectifs définis dans la présente convention.

Article 6 - Modalités de collaboration

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une gouvernance, laquelle se décline en 3 instances :

Le Comité de pilotage plénier
Il s'agit d'une instance collaborative pour :
> assurer le suivi de la mise en œuvre du projet
> contribuer à renforcer le partenariat
> valider les orientations et le plan de travail annuel
Composition : signataires de la CTG (CAF, SBAA et communes)
Fréquence de réunion : annuelle,en janvier

Le Comité de suivi
Objectif : assurer le pilotage stratégique, l'animation de la démarche et la coordination EPCI-CAF
Composition : SBAA et CAF
- Elus : CTG, Jeunesse, Petite enfance, Habitat, Mobilité, Santé, Prévention et Insertion
- DGS,DGA de référence, Directeur.e.s concerné.e.s, chargées de coopération et interlocuteurs techniques
- Direction Offre de Services Partenaires, responsables de services, conseillères territoriales
Instance ouverte aux communes selon les besoins du projet et la volonté de celles-ci.
Fréquence de réunion : annuelle, en septembre

Le Comité technique
Objectif : coordination technique EPCI-CAF, coordination interne SBAA lorsqu'il se réunira sans la Caf
Composition : SBAA, et CAF le cas échéant
- DGS, DGA et Directrices concernées, chargées de coopération et interlocuteurs techniques
- Responsables de services, conseillères territoriales
Fréquence de réunion : a minima une réunion en décembre avec la Caf visant la préparation du copil plénier

Cette gouvernance est ainsi composée de représentants de la Caf et des collectivités.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à cette gouvernance à titre consultatif.

Le secrétariat permanent est assuré par Saint Brieuc Armor Agglomération.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration techniques, ainsi que les suivis de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe de la présente convention.

Article 7 - Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

A compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une demande d'accord auprès de l'autre partie, sous réserve du respect des dispositions indiquées supra.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

La mention « Source Caf des Côtes d'Armor » devra être précisée pour tous les documents réalisés ou lors de toute présentation orale que le demandeur serait amené à faire sur la base des données transmises.

La Caf est associée obligatoirement à toute étude reposant de façon importante sur l'exploitation des informations communiquées. Cette association se fera à minima par une validation préalable de l'analyse réalisée et, selon son souhait, par une participation à son élaboration notamment dans le cadre de réunions de travail.
La Caf est destinataire des documents finaux.

Le fournisseur des données ne peut être tenu pour responsable d'une erreur technique lors de l'utilisation par le partenaire des fichiers transmis. Il a apporté tous les soins nécessaires à la constitution des données qui font l'objet de la présente convention. Toutefois, au cas où il resterait des erreurs ou des anomalies, l'émetteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences.

Article 8 - Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties ou leurs noms.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg.

Une évaluation sera conduite au cours de la période de conventionnement, ainsi qu'une évaluation globale d'impact au terme de la convention.

Cette évaluation intermédiaire, élaborée au sein du comité de pilotage plénier, doit permettre d'ajuster les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028 inclus.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....20XX

Il est établi un original de la présente convention pour la Caf des Côtes d'Armor et l'EPCI. Chacun des autres signataires recevra un exemplaire de la présente version en version dématérialisée.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

La Caf des Côtes-d'Armor		**Saint-Brieuc Armor Agglomération**
Le Directeur Mr OZENNE	La Présidente Mme LE CORNET	Monsieur Ronan KERDRAON
Mairie de Binic-Etables Sur Mer Monsieur Paul CHAUVIN		**Mairie d'Hillion** Madame Annie GUENNOU
Mairie de La Harmoye Monsieur Michel LE DUAULT		**Mairie de La Méaugon** Monsieur Jean-Marc LABBE
Mairie de Lanfains Monsieur Gérard MEROT		**Mairie de Langueux** Monsieur Richard HAAS
Mairie de Lantic Monsieur Christian LE MAITRE		**Mairie de Le Bodeo** Monsieur Michel JOUAN
Mairie de Le Foeil Monsieur Pascal PRIDO		**Mairie de Le Vieux Bourg** Monsieur Christian RANNO
Mairie de Le Leslay Monsieur Stéphane OLLIVIER		**Mairie de Plaine-Haute** Monsieur Philippe PIERRE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Mairie de Plaintel Monsieur Vincent ALLENO	**Mairie de Plédran** Monsieur Stéphane BRIEND
Mairie de Plérin Sur Mer Ronan KERDRAON	**Mairie de Ploeuc-L'Hermitage** Monsieur Thibaut GUIGNARD
Mairie de Ploufragan Monsieur Rémy MOULIN	**Mairie de Plourhan** Monsieur Loïc RAOULT
Mairie de Pordic Monsieur Joël BATARD,	**Mairie de Quintin** Monsieur Nicolas CARRO
Mairie de Saint-Bihy Monsieur Olivier MEROT	**Mairie de Saint-Brandan** Monsieur Christian JOLLY
Mairie de Saint-Brieuc Monsieur Hervé GUIHARD	**Mairie de Saint-Carreuc** Madame Laurence MAHE
Mairie de Saint-Donan Monsieur Michel PETRA	**Mairie de Saint-Gildas** Madame Annie SIMON

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Mairie de Saint-Julien Monsieur Gaël LE NOANE	**Mairie de Saint-Quay-Portrieux** Monsieur Thierry SIMELIERE
Mairie de Trégueux Madame Christine METOIS	**Mairie de Trémuson** Monsieur Yvon ORGEBIN
Mairie de Tréveneuc Monsieur Marcel SERANDOUR	**Mairie d'Yffiniac** Monsieur Denis HAMAYON

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Liste des annexes

Annexe 1 – Diagnostic
Annexe 2 – Stratégie « Projet Territorial 0-30 ans »
Annexe 3 – Évaluation
Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg
Annexe 5 – Liste des équipements et services soutenus par la Ctg
Annexe 6 – Portrait de territoire

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

ANNEXE 1 – **Diagnostic**

PROJET TER

Envoyé
Reçu e
Publié l
ID : 02

DIAGNOSTIC

0-30 A

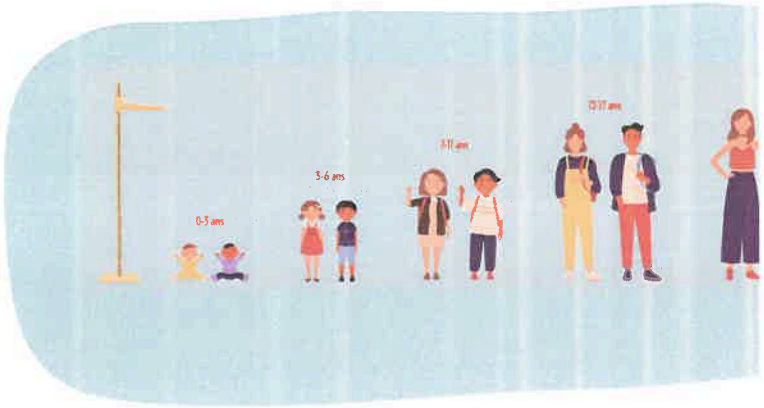

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

BINIC-ETABLES SUR MER. HILLION. LA HARMOYE. LA MÉAUGON. LANFAINS. LANGUEUX. LAN
LE LESLAY. LE VIEUX-BOURG. PLAINE-HAUTE. PLAINTEL. PLÉDRAN. PLÉRIN. PLOEUC-L'HERM
PLOURHAN. PORDIC. QUINTIN. SAINT-BIHY. SAINT-BRANDAN. SAINT-BRIEUC. SAINT-CA
SAINT-GILDAS. SAINT-JULIEN. SAINT-QUAY PORTRIEUX. TRÉGUEUX. TRÉMUSON. TRÉ

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Contexte

A l'occasion du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), Saint-Brieuc Armor Agglomération a souhaité lancer une nouvelle démarche, plus transversale et plus ambitieuse, d'élaboration d'un Projet territorial 0 - 30 ans.

Ce Projet doit répondre à un double enjeu, maintenir et attirer des familles et des jeunes de 0 à 30 ans, conformément à la projection démographique retenue pour le territoire.

Le « Projet territorial 0 - 30 ans » vise ainsi le développement d'une offre de service lisible, équilibrée et distinguant notre territoire. Nos services aux familles doivent prendre en compte la progression des familles ne comprenant qu'un seul parent et/ou recomposées, les changements des relations éducatives entre parents et enfants, ou encore la modification des attentes en matière de loisirs et d'accès aux activités

Méthode et calendrier d'élaboration

Réalisation d'un diagnostic par tranche d'âge et définition d'une stratégie du « Projet territorial 0-30 ans » entre mars et mai 2023 :

- Petite enfance 0-6 ans ⇒ Une soixantaine de participants à la démarche ; 207 assistant.e.s maternel.lle.s interrogées ; 461 familles répondant à 1 questionnaire
- Enfance 7-11 ans et Jeunesse 12-17 ans ⇒ 3 rencontres, 68 participations
- Jeunes adultes 18-30 ans ⇒ 3 rencontres, 53 participations

Une méthode prospective conduite par la cabinet Jeudevi avec le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales (Caf) des Côtes-d'Armor :

- Constats : entretiens collectifs, données statistiques
- Enjeux : analyse des forces / faiblesses, domaines à investir, et priorisation
- Horizons communs : ateliers participatifs, synthèse en arbre d'objectifs
- Idées d'actions

PROJET TERRITO

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

LE DIAGNOSTIC

Introduction ..... **p 2**
Contexte démographique ..... **p 4**
Données population : répartition et fragilités ..... **p 9**

1. Petite enfance ..... **p 11**
- Démographie ..... p 11
- Chiffres-clés sur l'offre d'accueil ..... p 15
- Constats partagés ..... p 16
- **Enjeux Petite Enfance** ..... **p 18**

2. Enfance-Jeunesse ..... **p 19**
- Répartition des 7-29 ans et des services par pôle ..... p 19
- Repères sur l'action enfance-jeunesse ..... p 29
- Retour sur le PIA J'ACTE ..... p 30
- Constats partagés Enfance, 07-11 ans ..... p 32
- Constats partagés Adolescence, 12-17 ans ..... p 36
- **Enjeux Enfance-Adolescence** ..... **p 38**
- Constats partagés Jeunesse, 17- 30 ans ..... p 40
- **Enjeux Jeunesse** ..... **p 44**

Glossaire ..... **p 46**

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

SBAA : une agglomération plurielle

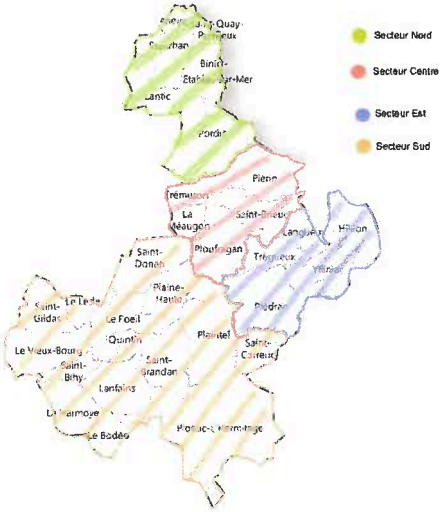

32 communes sur 600,70 km2, pour 153 754 habitants répartis en 4 secteurs :

- Secteur Nord, dominé par une population de personnes âgées de 60 ans et plus : 21 808 habitants soit 14,2% de la population
- Secteur Centre, territoire le plus urbain qui concentre la plus grande partie de la population : 73 327 habitants soit 47,7%
- Secteur Est : 26 324 habitants soit 17,1%
- Secteur Sud, zone plus rurale avec un indice de jeunesse plus fort : 32 295 habitants soit 21%

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les données des recensements 2008 - 2019 - INSEE

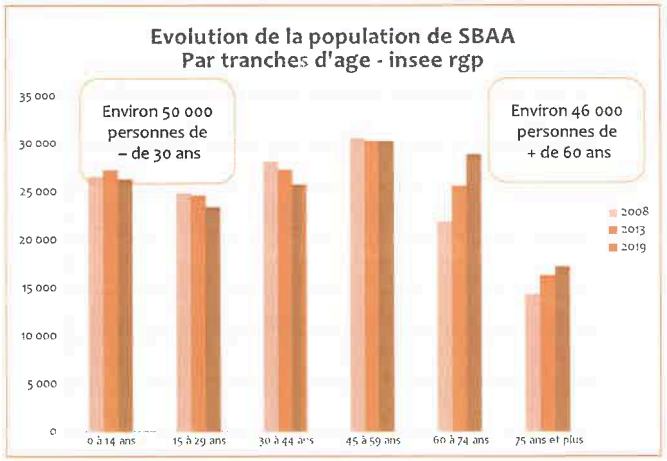

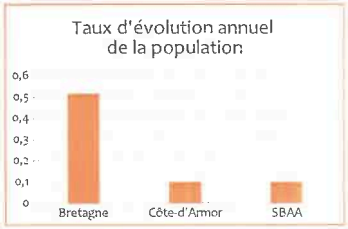

Une population de – de 30 ans en baisse depuis 2013

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Indice de jeunesse

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Un indice autour des 100 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées; plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes.

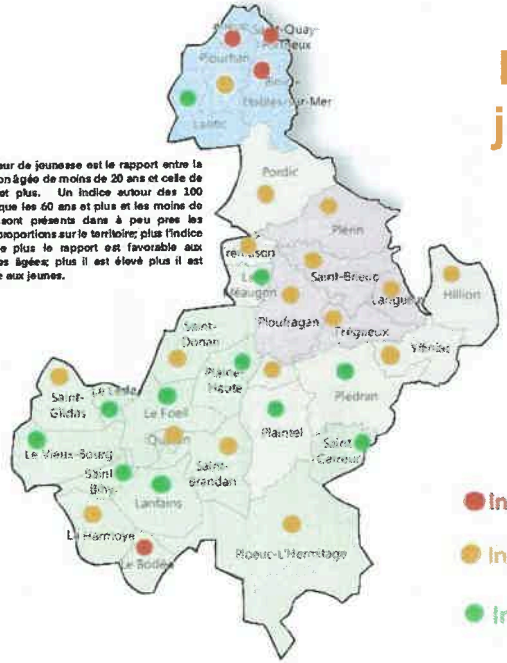

Une moitié sud du territoire relativement « plus jeune »

- Indice entre 26 et 60
- Indice entre 61 et 100
- Indice entre 101 et plus

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Données INSEE population

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	146 316	100	151 246	100	151 755	100
0 à 14 ans	26 569	18,2	27 236	18	26 321	17,3
15 à 29 ans	24 852	17	24 605	16,3	23 399	15,4
30 à 44 ans	28 125	19,2	27 284	18	25 747	17
45 à 59 ans	30 576	20,9	30 271	20	30 250	19,9
60 à 74 ans	21 876	15	25 561	16,9	28 884	19
75 ans et plus	14 318	9,8	16 290	10,8	17 155	11,3

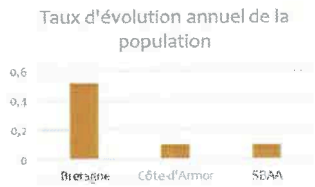

- La population générale augmente légèrement depuis 2008, mais la part des 0-29 ans diminue d'années en années.
- Les taux d'évolution annuel de la population du département et de l'agglomération sont identiques et plus faibles que celui de la Bretagne.

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Contexte de

Prospective démographique 201

classe d'âge (source : ADEUPa 2020)

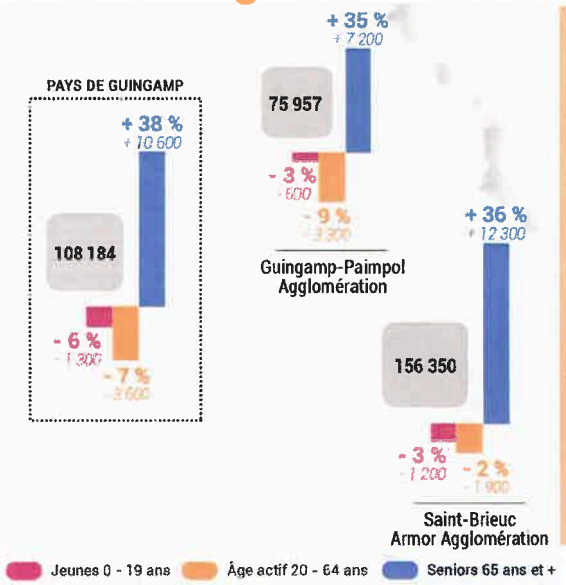

SBAA, une population vieillissante.
Prochain PLH : objectif de croissance de la population de 0,4% en tenant compte de la loi Climat et résilience (« Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)).
Donc pas d'accroissement significatif de la population en vue à même d'augmenter significativement le nombre de naissances dans les 10 prochaines années.
Sous l'effet du vieillissement, de nombreuses maisons familiales vont se libérer.
La baisse de la population en âge de travailler va accroître la difficulté à recruter dans les secteurs à fort besoin de main d'oeuvre.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Données population : réparti

Répartition de la jeunesse par âge

Données INSEE

	Pôle urbain	Pôle périurbain	Pôle littoral	Pôle rural	Ensemble
2 à 5 ans	3526	1606	441	971	6422
6 à 10 ans	4795	2295	746	1279	8945
11 à 14 ans	4181	1848	682	1044	7631
15 à 17 ans	3301	1340	535	808	5901
18 à 24 ans	7191	1842	627	946	10432
25 à 29 ans	4068	1506	373	858	6625
TOTAL	27062	10437	3404	5906	46809

La population jeune de plus de 18 ans se concentre essentiellement sur le pôle urbain.

Données population : réparti

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Données CAF

	PÔLE URBAIN	PÔLE PÉRIURBAIN	PÔLE LITTORAL	PÔLE RURAL	ENSEMBLE
Nombre de ménages INSEE/équivalent foyer CAF	42041	13991	7194	7746	70972
Foyers bas revenus	6159	1051	528	629	8367
Part foyer bas revenus	**15%**	**8%**	**7%**	**8%**	**12%**
Foyers monoparentaux	3218	855	309	330	4712
Part foyers monoparentaux	**8%**	**6%**	**4%**	**4%**	**6,5%**
Nombre allocataires	20131	5552	2107	2935	30725
Nombre personnes couvertes	42782	15456	5239	8191	71668

Le taux de pauvreté de l'Agglomération s'élève à 11,4 %, supérieur au taux breton (10,8% en 2014). A titre de rappel, le taux de pauvreté de la Bretagne figure parmi les plus faibles de France.

1. Petite enfance :

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Comparaison des natalités et mortalités SBAA-département

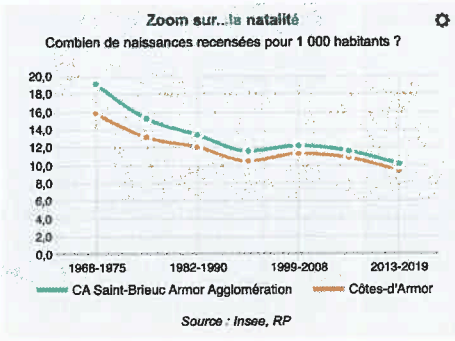

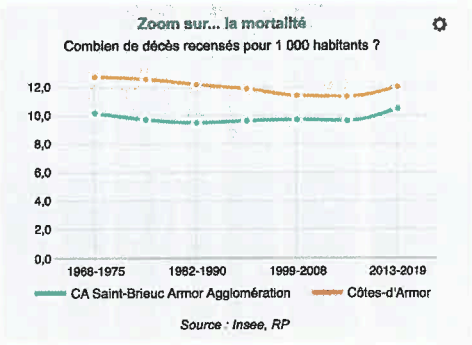

- Le nombre de naissances recensées pour 1 000 habitants est similaire entre SBAA et le département sur la période 2013-2019 (10).

- Le nombre de décès recensés pour 1 000 habitants est moins important pour SBAA que pour le département sur la période 2013-2019 (10 contre 12)

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Comparaison des natalités et mortalités SBAA-France

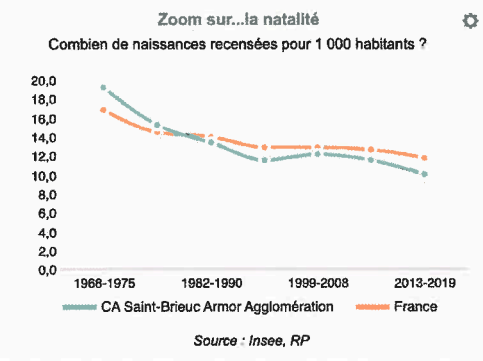

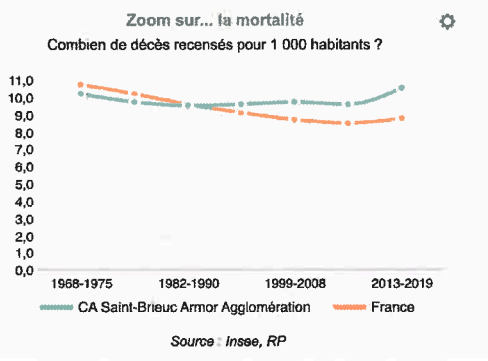

- Le nombre de naissance recensées pour 1 000 habitants est moins important pour SBAA que pour la France sur la période 2013-2019 (10 contre 12).
- A l'inverse, le nombre de décès recensés pour 1 000 habitants est plus important pour SBAA que pour la France sur la période 2013-2019 (10 contre 9).

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Le contexte : un nombre annuel de naissance en baisse sur le territoire

Depuis la loi NOTRe, SBAA compte 32 communes pour 151 755 habitants

Jusqu'en 2013, le nombre moyen de naissances annuelles (1718) a toujours été supérieur à celui des décès (1428), sur la période 2008-2013.

Mais pour la période 2013-2018, les courbes des naissances et des décès ont convergé, avec un nombre annuel de naissances égal à celui des décès, à 1 543 pour les deux (données INSEE), et s'inversent ensuite avec une courbe de décès supérieure à celle des naissances.

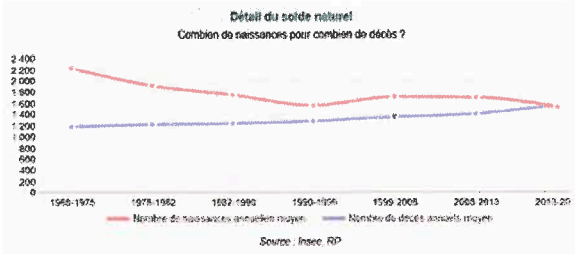

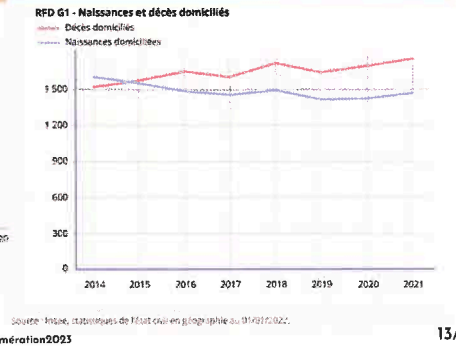

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

1. Petite enfance : Démographie

Département et SBAA
Données CAF Familles/Enfants < 3 ans

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	2019	%				
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	14 425		14 237		14 300	
Dont tous les parents Caf travaillent	8 426	58,4	8 194	57,6	8 443	59
Dont monoparents	1 699	11,8	1 767	12,4	1 826	12,8
Enfants Caf & Msa < 3 ans	15 492		15 345		15 479	
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	4 296		4 465		4334	
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	2 824	18,2	2 872	18,7	2 925	18,9
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	**2019**	**%**	**2020**	**%**	**2021**	**%**
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	3 860		3 805		3 807	
Dont tous les parents Caf travaillent	2216	57,4	2119	55,7	2180	57,3
Dont monoparents	590	15,3	623	16,4	649	17
Enfants Caf & Msa < 3 ans	4 190		4 126		4 138	
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	1 307		1 382		1 367	
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	956	22,8	981	23,8	1 022	24,7
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CLCA Taux plein ou couple ou COLCA	NS		NS		NS	

- 4 132 enfants de <3 ans repérés sur SBAA en 2021 (contre 4 460 en 2017, date du précédent diagnostic SIOPE).
- Un taux de familles biactives similaire entre SBAA et département 22.
- Un taux d'enfants de < 3 ans sous le seuil des bas revenus qui augmentent ces dernières années sur SBAA, et qui est environ 6 points supérieur au département en 2021 (24,7 % Vs 18,9 %)

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

1. Petite enfance : Chiffres-clés sur l'accueil

Accueil collectif :

- 445 places en EAJE (multi-accueils PSU)
- 1 289 enfants inscrits en EAJE en 2021 (CAF), avec une évolution annuelle sur les 3 dernières années de -7,4%, contre -4,3% pour le département.
- Le nombre d'enfants inscrits par place en EAJE en 2021 est de 2, contre 2,4 pour le département, et 2,5 pour la France.
  - Moins de turn-over sur les places EAJE à SBAA
  - *PS : ce chiffre inclut les crèches familiales.*
- 51 enfants inscrits en micro-crèche PAJE en 2021 (CAF), avec une évolution annuelle sur les 3 dernières années de +15,8%, contre +23,8% pour le département.
  - Augmentation du nombre d'enfants inscrits en micro-crèche PAJE moins important que celle du département.

Accueil individuel :

- 839 As. Mat. agréé.es en 2021 (chiffres RPE)
- 14,7 As. Mat. en activité pour 100 enfants de <3 ans en 2021 sur SBAA, contre 15,5 pour le département (CAF).
- 32 % de départ à la retraite prévus pour 2032, soit 269 départs (RPE).
- 2 221 enfants au total gardés sur le territoire par un.e As. Mat. en 2021, avec une évolution annuelle sur les 3 dernières années de -2,7%, contre -2,4% pour le département. Dont 1 747 enfants de <3 ans, avec une évolution annuelle sur les 3 dernières années de -1,8%, contre -1,1% pour le département.
- A l'échelle de SBAA, le nb. moyen d'enfants de < 3 ans gardés par un.e As. Mat. en 2021 : 2,9, contre 3,1 pour le département.
- 4 crèches familiales pour 162 places.
- 10 MAM pour 104 places.

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Analyse sur 7 secteurs territoriaux :

- **Calibrage offre-demande des 7 secteurs :**
  - - Le secteur de Saint-Brieuc apparaît bien calibré quantitativement en offre, mais une vigilance particulière est à porter sur l'offre d'accueil collectif pour les familles les plus vulnérables (offre en PSU).
  - - Le secteur de Plérin reste bien doté en offre.
  - - Les secteurs de Quintin, Plœuc-L'Hermitage et Binic-Etables sur mer vont connaître de fortes tensions dans les 10 prochaines années.
  - - Le secteur d'Yffiniac, dans une moindre mesure, va également connaître des tensions dans les 10 prochaines années.
  - - Le secteur de Plédran connaît déjà de fortes tensions sur l'offre.

✓ **Les familles répondant au questionnaire* estiment qu'il est difficile ou très difficile de trouver une place en crèche ou un.e assistant.e maternel.le sur leur territoire.**

✓ **Dans les 10 prochaines années, la tension sur l'offre va inexorablement s'accroître avec 32% de départs à la retraite chez les As. Mat. en 2032.**

✓ **Dans quelle mesure de telles situations de tensions sur l'offre impacteront-elles les familles en difficulté, en insertion ou en recherche d'emploi ? En général, moins il y a de places, plus on favorise les familles bi-actives ou actives.**

*enquête adressée aux familles et assistants maternels du territoire

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Synthèse des attentes des acteur.rice.s rencontré.e.s

- De fortes attentes des acteur.rice.s en terme de politique petite enfance.
- Une approche globale et intégrée de la politique petite enfance, reliée à des politiques connexes : insertion, logement, travail social, mobilité, etc.
- Un manque de liens et de coopérations entre acteurs de la petite enfance à dépasser, notamment entre acteurs de l'accueil individuel et acteurs de l'accueil collectif.
- Un enjeu exprimé autour de l'égal accès de toutes les familles du territoire à l'offre d'accueil, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas.
- Un autre enjeu exprimé autour de l'accompagnement des familles vulnérables ou en difficulté, avec la volonté de développer les accueils occasionnels et d'urgence.
- Concernant les EAJE, inquiétude autour du modèle économique et de leur financement, avec des problématiques de recrutement face au vieillissement de certains personnels.
- Une volonté forte d'expérimenter, développer et innover dans les modes de garde : MAM, micro-crèches PAJE, places AVIP, etc.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Enjeu petite enfance

Accompagnement des familles vulnérables, en difficulté ou en recherche d'emploi :
Crèches à vocation d'insertion, interconnaissance entre acteurs de l'insertion et de la petite enfance et accompagnements conjoints, développement de haltes-garderies, développement de places en accueils occasionnels et/ou d'urgence dans les EAJE, etc.

Promotion de l'accueil collectif :
Soutien au développement de MAM, micro-crèches PAJE, etc.

Qualité éducative des accueils :
Projets éducatifs des EAJE, partage d'expériences, formation des agents, etc.

Horaires atypiques :
Développement d'une offre d'accueil avant 8h et après 18h, adaptation des EAJE et lieux d'accueil, etc.

Parentalité :
Lisibilité de l'offre, LAEP itinérant, maillage des territoires, organisation de temps-forts autour de la parentalité, etc.

Attractivité du métier d'Assistant.e.s maternel.le.s :
Formation, stratégie de renouvellement des effectifs, valorisation financière et matérielle, développement des crèches familiales, etc.

Gouvernance de la politique petite enfance :
Coordination, articulation SBAA-communes membres, espaces d'interconnaissances et de formation, partenariats, etc.

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

2. Enfance-Jeunesse : Répartition des 7-11 ans et des services par pôle

Répartition des 7-11 ans par pôle

Pôle urbain : 4 881 enfants						
POLE URBAIN	Saint Brieuc	Langueux	Plérin	Ploufragan	Trégueux	ENSEMBLE
7-11 ans	2354	421	820	743	543	4881

Pôle péri-urbain : 2 297 enfants									
POLE PERIURBAIN	Hillion	Plaintel	Plédran	Pordic	Yffiniac	Trémuson	La Méaugon	Saint-Julien	ENSEMBLE
7-11 ans	253	341	508	491	345	139	74	146	2297

Pôle littoral : 767 enfants						
POLE LITTORAL	Binic	Saint-Quay	Lantic	Plourhan	Tréveneuc	ENSEMBLE
7-11 ans	332	111	141	147	36	767

Pôle rural : 1 282 enfants								
POLE RURAL	Ploeuc-l'Hermitage	Quintin	Saint-Brandan	La Harmoye	Lanfains	Le Bodéo	Le Foeil	Le Leslay
7-11 ans	289	169	146	20	85	9	109	11
POLE RURAL (suite)	Le Vieux-Bourg	Plaine-Haute	Saint-Bihy	Saint-Carreuc	Saint-Donan	Saint-Gildas		ENSEMBLE
7-11 ans	75	134	22	101	94	18		1282

9 227 enfants

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023_(INSEE 2019)

2. Enfance-Jeunesse : Répartition des services par pôle

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les principaux services 7-11 ans par pôle

Pôle urbain	Pôle péri-urbain
• 40 écoles publiques • 13 écoles privées • 8 ALSH • 3 CME	• 16 écoles publiques • 7 écoles privées • 7 ALSH • 8 CME
Pôle littoral	**Pôle rural**
• 7 écoles publiques • 5 écoles privées • 5 ALSH • 1 CME	• 7 écoles privées • 11 écoles publiques • 3 ALSH

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023

2. Enfance-Jeunesse : Répartition des services par pôle

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Répartition des 12-17 ans par pôle

Pôle urbain : 6 436 jeunes						
POLE URBAIN	Saint Brieuc	Langueux	Plérin	Ploufragan	Trégueux	ENSEMBLE
12-17 ans	2988	553	1189	1000	706	6436

Pôle péri-urbain : 2 2725 jeunes									
POLE PERIURBAIN	Hillion	Plaintel	Plédran	Pordic	Yffiniac	Trémuson	La Méaugon	Saint-Julien	ENSEMBLE
12-17 ans	311	375	551	646	401	139	114	188	2725

Pôle littoral : 1 046 jeunes						
POLE LITTORAL	Binic	Saint-Quay	Lantic	Plourhan	Tréveneuc	ENSEMBLE
12-17 ans	463	169	177	196	41	1046

11 273 jeunes

Pôle rural : 1 066 jeunes								
POLE RURAL	Ploeuc-l'Hermitage	Quintin	Saint-Brandan	La Harmoye	Lanfains	Le Bodéo	Le Foeil	Le Leslay
12-17 ans	213	177	119	24	63	4	116	14
POLE RURAL (suite)	Le Vieux-Bourg	Plaine-Haute	Saint-Bihy	Saint-Carreuc	Saint-Donan	Saint-Gildas		ENSEMBLE
12-17 ans	51	80	15	84	93	13		1066

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023_(INSEE 2019)

2. Enfance-Jeunesse : Répartition des conseils municipaux et des services par pôle

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Conseils municipaux d'enfants et de jeunes

* Projet en cours

Conseil municipal d'enfants

Conseil municipal de jeunes

2. Enfance-Jeunesse : Répartition des conseils municipaux et des services par pôle

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Localisation des établissements scolaires

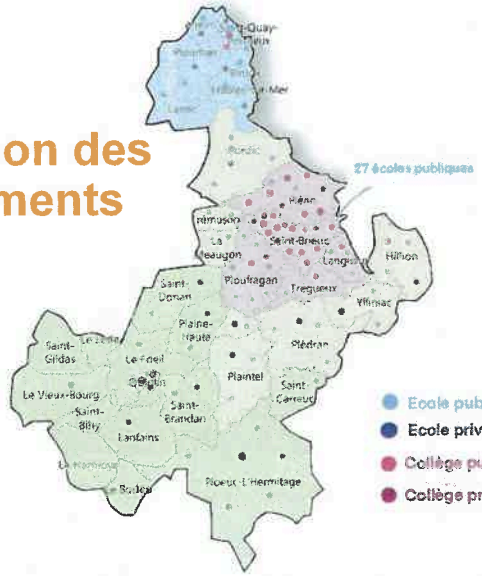

Ecole publique (81)

Ecole privée (32)

Collège public (13)

Collège privé (8)

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Localisation des accueils jeunes

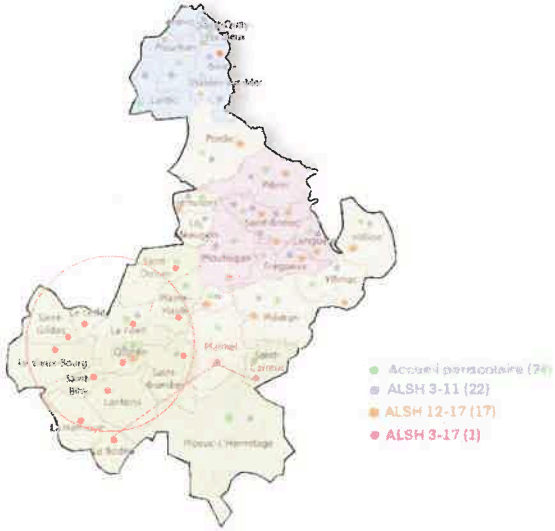

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les principaux services 12-17 ans par pôle

Pôle urbain	Pôle péri-urbain
• 15 collèges • 7 ALSH • 6 centres sociaux/EVS • 1 PAEJ • 4 SIJ • Aide au logement temporaire • Appartement hors résidence • Habitat jeunes	• 7 ALSH • 3 antennes d'associations intercommunales • 3 SIJ
Pôle littoral	**Pôle rural**
• 2 collèges • 4 ALSH • 1 CMJ • 1 association intercommunale	• 2 collèges • 1 ALSH • 1 CMJ • 2 associations intercommunales qui rayonnent sur 12 communes

2. Enfance-Jeunesse : Répartition des services par pôle

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Répartition des 18-29 ans par pôle

Pôle urbain : 11 259 jeunes						
POLE URBAIN	Saint Brieuc	Langueux	Plérin	Ploufragan	Trégueux	ENSEMBLE
18-29 ans	7150	1046	1262	1037	764	11259

Pôle péri-urbain : 3 348 jeunes									
POLE PÉRIURBAIN	Hillion	Plaintel	Plédran	Pordic	Yffiniac	Trémuson	La Méaugon	Saint-Julien	ENSEMBLE
18-29 ans	374	413	767	642	586	233	156	177	3348

Pôle littoral : 1 000 jeunes						
POLE LITTORAL	Binic	Saint-Quay	Lantic	Plourhan	Tréveneuc	ENSEMBLE
18-29 ans	478	204	155	132	31	1000

Pôle rural : 1 804 jeunes								
POLE RURAL	Ploeuc-l'Hermitage	Quintin	Saint-Brandan	La Harmoye	Lanfains	Le Bodéo	Le Foeil	Le Leslay
18-29 ans	411	282	199	46	99	12	128	9
POLE RURAL (suite)	Le Vieux-Bourg	Plaine-Haute	Saint-Bihy	Saint-Carreuc	Saint-Donan	Saint-Gildas		ENSEMBLE
18-29 ans	70	170	30	176	153	19		1804

17 411 jeunes adultes

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023_ (INSEE 2019)

2. Enfance-Jeunesse : Répartition des services par pôle

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les principaux services 18-29 ans par pôle

Pôle urbain	Pôle péri-urbain
• 6 centres sociaux/EVS • 1 PAEJ • 4 SIJ • Aide au logement temporaire • Appartement hors résidence • Habitat jeunes	• 3 antennes d'associations intercommunales • 3 SIJ
Pôle littoral	**Pôle rural**
• 1 association intercommunale	• 2 associations intercommunales qui rayonnent sur 12 communes

Focus sur le logement

- 1 toit 2 générations : derniers chiffres 2019 6 à St Brieuc et 7 à Plérin
- Alternance, logements à la semaine : 14 places à St Brieuc
- Aide au logement temporaire : 7 logements à St Brieuc
- Dispositif Karibu pour les mna : 12 logements
- Sous-location et logement diffus : 73 logements en sous-loc et 10 logements diffus résidences habitat jeunes
- Résidences habitat jeunes :
  1. Igloo : 87 logements à St Brieuc
  2. Le Marronnier : 59 logements à St Brieuc
  3. Robien : 42 logements à St Brieuc
  4. Les Perrières : 39 logements à Plérin

Source : Cabinet Jeudevi_ Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) Saint-Brieuc Armor Agglomération2023

2. Enfance-Jeunesse : Répartition des services par pôle

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Localisation des services jeunesse

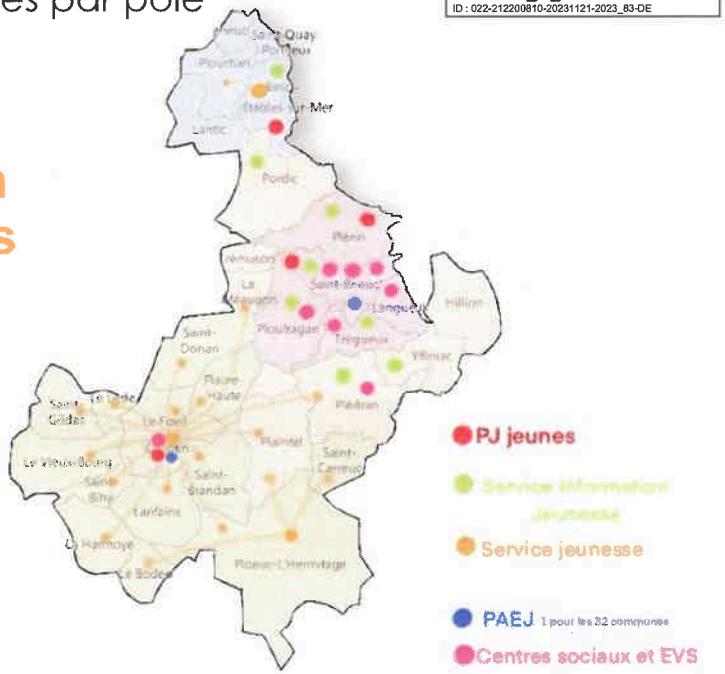

2. Enfance-Jeunesse : Repères sur l'a jeunesse

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

- ✓ Une force du territoire SBAA : le PIA J'Acte
- ✓ Communes ayant un PEDT en cours, en élaboration ou en réflexion : La Méaugon, Plédran, Plérin, Trégueux, Hillion, Ploeuc-L'Hermitage, Saint-Brieuc
- ✓ Promeneurs du Net : 17 sur l'agglo
- ✓ Argent de poche (bilan 2022, 15 communes) : Langueux, Plédran, Saint-Julien, La Méaugon, Plourhan, Lanfains, Trémuson, Saint-Brieuc, Binic Etables, Syndicat de Lorge, Trégueux, Saint-Donan, Yffiniac, Ploufragan, Hillion
- ✓ PS Jeunes conventionnés à ce jour : Association Cap à cité (1 ETP), Amicale Laïque (1 ETP), MJC Quintin (1 ETP), Plérin (1 ETP)
- ✓ De nombreuses associations qui œuvrent auprès des jeunes (Le Cercle, MJC de Quintin, MJC du Plateau, etc.)
- ✓ Habitat Jeunes : FJT porté par l'association Sillage avec 5 sites : Igloo, Robien, Le Marronnier, foyer soleil (Ville de Saint-Brieuc) et un site à Plérin = 272 places
- ✓ PAEJ : 1 géré par Beauvallon « Lieu-dit »
- ✓ Mission Locale du Pays de Saint-Brieuc : + 3200 jeunes suivis, dont 1 340 en premier accueil.

2. Enfance-Jeunesse : Retour su

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

4 objectifs :

1. Accompagner les jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie en s'appuyant sur les compétences de l'agglomération : mobilité, logement, insertion sociale et professionnelle, etc. A NOTER UN EFFET DE CHANGEMENT D'ECHELLE TRES PERTINENT
2. Contribuer à l'épanouissement des jeunes sur le territoire en leur offrant des espaces d'expression et de ressource.
3. Agir sur les inégalités sociales et territoriales.
4. Moderniser l'approche de la jeunesse, à travers des modes d'action adaptés aux besoins, aux attentes et aux pratiques des jeunes, en mettant en place un pilotage et une gouvernance du projet multi-partenariale et impliquant les jeunes.

3 axes de travail :

5. Leviers d'autonomie, d'indépendance pour les jeunes au service de leur insertion socioprofessionnelle et de leur réussite dans le « passage » à l'âge adulte.
6. Espaces de ressources et d'opportunités pour les jeunes.
7. Nouvelles réponses face aux enjeux relatifs aux inégalités éducatives et socioéconomiques.

2. Enfance-Jeunesse : Retour su

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Formalisation d'une feuille de route SBAA Jeunesse à l'issue de J'ACTE : 4 axes stratégiques

Les 4 axes stratégiques :

1. Coordination d'instances de coopérations en matière de jeunesse
2. Appui en ingénierie pour mettre en oeuvre les politiques jeunesse
3. Renforcement de l'esprit d'initiative, d'autonomie et d'engagement des jeunes
4. Développement d'une dynamique européenne pour la jeunesse

En transversalité, volonté de pérenniser 4 principes d'action :

- Coordination des acteurs.
- Ingénierie de projet pour accompagner les innovations et les partenariats.
- Pérennisation de Zéphyr et du pass engagement.
- Inscription de la jeunesse dans les toutes les politiques sectorielles de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les points forts de l'action « enfance » 1/2

Maillage et accessibilité de l'offre :

- Un maillage du territoire en équipements enfance satisfaisant.
- Souplesse du fonctionnement « à la carte » pour les familles pour les ALSH : demi-journée ou journée.
- Une offre de séjours intéressante.
- Une offre associative dense, sportive et culturelle, complémentaire de l'offre d'accueil péri et extrascolaire.
- Un centre social itinérant en direction des gens du voyage (association Itinérance).

Des politiques tarifaires et des communications attractives :

- Des politiques tarifaires adaptées aux différentes catégories de la population (au quotient familial).
- Les communes mettent en œuvre, de plus en plus, des « portails familles » pour faciliter la communication et les inscriptions.

Des accueils de loisirs très fréquentés :

- Les ALSH et les accueils périscolaires (APS) du territoire font « carton plein ».
- Difficulté à satisfaire la demande des familles.
- Les familles vulnérables n'anticipent pas l'inscription et se retrouvent, plus que les autres familles, sans solution.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les points forts de l'action « enfance » 2/2

Qualité et continuité éducative :

- Les équipes des accueils de loisirs, bien que difficiles à constituer et pérenniser, sont attachées à la qualité éducative des activités.
- Variété des activités proposées.
- Les familles sont aujourd'hui moins focalisées sur le programme d'activités et attachent tout autant d'importance au cadre de vie de l'ALSH.
- De nombreux équipements instaurent des passerelles 9-12 ans afin de favoriser une transition de l'ALSH vers l'accueil ados.

Participation des enfants :

- De nombreuses communes organisent et animent des Conseils Municipaux d'Enfants, et des conseils municipaux de collégiens ou de jeunes ; 20 CME-CMJ sur le territoire, 367 jeunes impliqués
- Adhésion de SBAA au réseau de l'ANACEJ, au bénéfice des 32 communes

Santé-prévention : les SIJ (structures d'information jeunesse) sont sollicitées par les établissements scolaires pour intervenir sur la prévention du harcèlement.

Inclusion des enfants à besoins spécifiques : une volonté forte de les accueillir malgré les difficultés.

Alimentation et repas : souci des communes de proposer des repas de qualité aux enfants.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les faiblesses concernant l'enfance 1/2

Le maintien des budgets et leur pérennité, notamment dans les villes vieillissantes où les priorités s'accroissent sur la population âgée.

Manque de coordination locale de l'offre :

- De nombreuses structures proposent de l'offre en direction des enfants sans coordination, ce qui peut produire des effets de concurrence.
- Manque de liens entre établissements scolaires et structures associatives qui interviennent en péri et extra-scolaire.

Problème de recrutement d'animateur.rices, notamment qualifié.es, aussi bien sur le péri que l'extra-scolaire :

- La majorité des animateur.rices ont une qualification BAFA.
- Les communes peinent à respecter le taux d'encadrement en accueil de loisirs.
- La précarité des postes ne les rend pas attractifs (temps partiels, horaires, salaires, etc.).
- Parfois, les contractuels peuvent être mieux rémunérés que les titulaires.

Une demande d'accueil en forte croissance dans certaines communes (peu de télétravail, des parents qui veulent prendre du temps pour eux).

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les faiblesses concernant l'enfance 2/2

Parentalité : depuis la crise sanitaire, le lien aux parents s'est distendu même si certains ALSH continuent de proposer un café des parents.

Adéquation de l'offre aux 9-12 ans : toutes les communes n'organisent pas de passerelles pour les 9-12 ans et voient leurs accueils de loisirs désertés massivement par ce public qui n'y trouve plus sa place.

Santé et inclusion des enfants à besoins spécifiques :

- Une part plus importante d'enfants à besoins spécifiques accueillis dans les accueils de loisirs.
- Manque de formation des professionnels pour assurer un accueil de qualité.
- Manque de structure d'accueil pour les enfants de moins de 11 ans.
- Manque de liens entre Education nationale et accueils de loisirs sur les questions de santé et d'inclusion.

Oisiveté et délinquance : en milieu urbain, de nombreux enfants sont livrés à eux-mêmes sur l'espace public durant leur temps libre, avec apparition de phénomènes de délinquance.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les points forts de l'action « adolescence »

- Un maillage d'espaces jeunes et d'animation/accompagnement par la PS Jeunes.
- Des associations fortement investies dans l'accueil et l'accompagnement des adolescents (Le Cercle, l'Amicale Laïque, etc.).
- Une offre de séjours qui fait « carton plein ».
- Développement de l'offre de stages sportifs de quelques jours à la semaine.
- Capacité d'engagement des ados quand le cadre s'y prête : Juniors associations ; chantiers Argent de poche (16 communes sous l'impulsion de la CAF).
- Un réseau SIJ très actif dans de nombreuses communes, avec mutualisation et développement de partenariats locaux (IJ Agglo tour, Pocket Film, etc.).
- Le déploiement du dispositif des Promeneurs du net.
- Des propositions qui progressent en termes de mobilité (offre de transport public ville-centre et première couronne, cheminements doux, location de vélo…).
- Sur la santé, la MDJA accueille de plus en plus de jeunes depuis la crise sanitaire

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les faiblesses de l'action « adolescence »

- Des budgets menacés, notamment avec la fin du PIA pour ceux qui en bénéficiaient.
- Seule une faible partie des adolescents est captée par l'offre existante.
- Le coût des activités ados est plus important que les activités enfance (malgré les tickets loisirs CAF, que beaucoup de familles ne savent pas comment utiliser).
- Toutes les communes ne disposent pas d'offres spécifiques en direction des adolescents (problème de maillage), notamment en ruralité.
- La mobilité qui reste compliquée pour les jeunes, notamment pour les communes rurales et littorales.
- Les publics adolescents évoluent tellement vite que les professionnels peuvent se trouver dépassés.
- Une génération de jeunes inscrite dans la consommation et l'immédiateté (« zappiste »).
- Un manque d'engagement et de participation chez les jeunes.
- Les liens avec les parents sont encore plus distendus sur le public ados.
- La sédentarité des ados : écrans, repli sur la sphère privée, etc.
- La place des jeunes filles sur l'espace public en question.
- Problème de continuité éducative : peu de liens entre Education nationale et éducation non-formelle.

Enjeux Enfance Jeunesse

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Action éducative enfants

- Développement de l'aller vers / animation hors-les-murs, animation et appropriation de l'espace public pour les enfants qui ne vont pas en accueils de loisirs (lutte contre le repli sur soi et la sédentarité)
- Développement des séjours, en intercommunalité
- Prise en compte spécifique des 9-12 ans.

Action éducative adolescents

- Conforter le maillage et la territorialisation de l'offre (information jeunesse, PS Jeunes, PdN, argent de poche, offre de séjours et départs en vacances…)
- La mobilité des adolescents et des services : mobilité locale et internationale, animation hors les murs
- La citoyenneté et la participation des jeunes : chantiers, conseils de jeunes
- Le vivre ensemble : égalité de genre ; laïcité ; prévention du harcèlement, et de la délinquance ; prise en compte des MNA
- La lutte contre le décrochage scolaire et la continuité éducative école – ville – associations

Enjeux Enfance Jeunesse

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Parentalité et santé

- Inclusion des enfants à besoins spécifiques.
- Participation des parents, lutte contre l'isolement et accompagnement à la parentalité.

place des parents dans les structures, dans le projet éducatif

- La promotion de la santé et la prévention (lutte contre la sédentarité, les conduites à risques, santé mentale, éco anxiété, isolement, etc.) : plan « sports » ? plan « animation » ? Plan « CPS » ? plan PSSM ?

Mutualisation entre communes et attractivité du métier de l'animation

- Enfance : observer la demande et consolider l'existant (pérennité des budgets) : offre de loisirs, inscriptions, alimentation, participation des enfants, accessibilité des services…
- Adolescents : consolider et rendre lisible l'offre existante à l'échelle communale et intercommunale
- Coordination intercommunale et mutualisation de moyens : élus, responsables enfance jeunesse et ALSH (sensibilisation, formation, VAE, coordination, mutualisation….)
- Continuité éducative : partenariat Education nationale – Ville/Agglomération – Associations
- Attractivité des métiers de l'animation (recrutement, formation, VAE, mutualisation des ressources pour des postes à temps plein etc.).

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les points forts de l'action « jeunesse » 1/2

Un cadre de vie apprécié par les jeunes
Des professionnels qui travaillent en réseau sur des problématiques telles que le logement, la santé ou la prévention de la délinquance.

Nombreux appuis aux initiatives jeunes : bourse Zéphyr, bourses communales, Mobil'Kit, plateforme Jeunes en Projets, soutien à la création des juniors associations et associations de jeunes (€ CD22),
- Le territoire est plutôt bien maillé en Services Information Jeunesse, associations d'éducation populaire et de solidarité internationale
- La PS Jeunes qui permet également d'accompagner les jeunes et de faire de l'aller vers

Une offre culturelle, sportive et de loisirs importante et de qualité, notamment dans la ville-centre et sa première couronne qui sont bien pourvus :
- Une offre d'activités sportive importante. Une offre de spectacles sportifs intéressante.
- Une offre culturelle riche, notamment sur le théâtre, la musique, la danse et les arts plastiques.
- Une offre d'évènements culturels importante. Forte présence de la culture urbaine.
- Une offre de loisirs privée importante (cinéma, développement du parc de Brézillet, etc.).

Une offre de formation et d'enseignement supérieur riche, qui permet de ne pas quitter le territoire (environ 6 000 étudiants essentiellement originaires de SBAA).

Logement :
- Selon OTLE (ADEUPA), près de 80% des étudiants sont satisfaits de leur logement ; 29,3m2 superficie moyenne du logement étudiant
- Offre de Sillage (10 places ALT, une dizaine de places en diffus, une résidence en rénovation rue Kleber) ; seule offre locative à la semaine hors offre touristique, pour les alternants / stagiaires ou autre (14 places louées à la semaine)
- Dispositif "Un toit deux générations" avec 20 cohabitations sur le département, 7 sur territoire SBAA en 2022
- Mise en place de l'Habitat temporaire chez l'Habitant (HTH) suite AAP Habitat alternatif lancé par SBAA.
- Dispositif Pass'Engagement 16-25 ans avec une bourse qui peut financer le logement

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les points forts de l'action « jeunesse » 2/2

Une offre d'emploi très riche :
- SBAA est un territoire de quasi-plein-emploi.
- Un nombre important d'associations qui accompagnent les jeunes à travers divers dispositifs (Mission Locale, CLPS, Adalea, Compagnons bâtisseurs, etc.).
- Déploiement du programme Territoire zéro chômeur.

La mobilité :
- Un réseau de transport plutôt bien maillé qui permet aux jeunes de se loger en première couronne.
- Nouvelle offre en libre service *Vélo'Baie* pour relier gare, centre-ville, campus Mazier, Légué + mise à disposition pour temps forts jeunesse
- Dispositif Pass'Engagement 16-25 ans avec une bourse qui peut financer le permis, l'achat d'un premier véhicule,

Prévention-santé :
- L'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie (Portée par Saint-Jean de Dieu) et l'équipe Mobile Santé (portée par Adalea) sont des atouts. Interviennent sur demande, c'est de l'aller vers.

Lutte contre la pauvreté et la précarité :
- Le centre de jour Le Trait d'union qui propose une restauration sociale et un travail de 2h rémunéré 20€ en fin de journée (s'adresse aussi aux jeunes).
- Les maraudes d'Adalea, en centre-ville de Saint-Brieuc.
- Des CCAS autrefois tournés quasi-exclusivement sur la population âgée, qui proposent maintenant d'autres types d'offres telles que les épiceries solidaires, qui s'adressent aux jeunes.

Pour les jeunes parents, des modes de garde possibles.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les faiblesses de l'action « jeunesse » 1/2

Santé
- Nombreux constats partagés sur cette thématique
- Difficultés de repérage et d'accès aux soins des jeunes en souffrance (manque de médecins et de professionnels santé, parents et jeunes démunis, risque d'isolement, précarité du sommeil / alimentation, troubles addictifs)
- Besoin de faciliter l'accès aux outils de prévention, besoin de former les animateurs jeunesse qui sont confrontés à des situations de souffrance psychique des jeunes et de (cyber)harcèlement,

Logement :
- Phénomène de gentrification de la ville-centre et des communes du littoral, de moins en moins accessibles aux jeunes.
- Explosion du coût des loyers, phénomènes Airbnb qui excluent les jeunes.
- L'accession à la propriété pour les jeunes se fait en deuxième couronne et au-delà.
- Image négative du centre-ville de Saint-Brieuc, perçu comme dangereux.

La mobilité :
- La mobilité, notamment pour les jeunes qui ne résident pas dans la ville-centre.
- Peu d'alternative à la voiture, manque d'aménagements pour la mobilité douce.
- Les jeunes passent le permis de conduire de plus en plus tard.

L'emploi :
- L'offre d'emploi concerne essentiellement des fonctions peu ou pas qualifiées (les jeunes diplômés du supérieur peinent à trouver du travail).
- Beaucoup d'emplois sont en horaires décalés.
- De nombreux jeunes qui font face à des difficultés périphériques les empêchant d'accéder à l'emploi.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les faiblesses de l'action « jeunesse » 2/2

Offre culturelle :
- Programmations culturelles non-adaptées aux 18-30 ans (« élitiste »).
- Une offre culturelle très « institutionnalisée », qui manque de lieux alternatifs.
- Un manque d'animation de la vie nocturne.

Les sociabilités juvéniles :
- L'évolution des modes de sociabilités avec des jeunes moins enclins à sortir qu'autrefois, et qui se replient davantage sur la sphère privée.

Accès aux droits
- Un taux de non-recours aux droits perçu comme important chez les jeunes.
- L'accès aux soins est difficile pour les jeunes, notamment pour les jeunes isolés et vulnérables.
- Absence d'accueil d'urgence psychiatrique dans le département.
- Des difficultés d'accès aux modes de garde pour les jeunes parents.

Cohésion sociale :
- Des jeunes primo-arrivants ou issus de l'immigration, discriminés et avec lesquels on se mélange peu.

Gouvernance :
- Une gouvernance par appel à projets qui porte atteinte au partenariat entre acteurs (effets de concurrence).
- Un problème de lisibilité de l'offre existante face à la multiplicité des acteurs.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Besoins individuels

1.Accès aux droits : démarches administratives, liens avec France Services, loisirs, (précarisation de la jeunesse, jeunes « empêchés », jeunes migrants…)
2.Aide à l'orientation, lutte contre le décrochage scolaire, réduction de la fracture numérique
3.Développement de l'aller vers et présence sur l'espace public en horaires décalés ; statut de la prévention spécialisée à SBAA

Besoins d'intérêt collectif

4.Participation des jeunes (bourses au projet, engagement à visée citoyenne, pass' engagement, conseil municipal de jeunes, cohésion sociale, etc.) ; accompagnement et appui aux formes d'engagements alternatifs (projets de jeunes, émergence d'associations, tiers-lieux, expérimentation de lieux innovants et éphémères, etc.).
5.Accessibilité et offre de logement adaptée aux jeunes (offre alternative, tiny houses, etc.).
6.Développement de la formation supérieure, de l'emploi tertiaire, et soutien à l'attractivité des métiers de l'animation – une filière animation

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Besoins d'intérêt général

7.Promotion de la santé, prévention et accès aux soins.
8.La mobilité dans l'agglomération, les alternatives à la voiture individuelle
9.La cohésion sociale (vivre-ensemble, convivialité, égalité de genre, lutte contre le harcèlement, lutte contre les discriminations…)

Gouvernance

10. Dynamique de réseau jeunesse (formation des professionnels, stratégies partenariales, coordination, etc.).
11. Appui en ingénierie de projet des acteurs de terrain (échange de pratiques mobilisation collective sur les Appels à Projets…)
12. Transversalité territoriale : ville, agglomération, département, région, Etat

Autres enjeux figurant dans la feuille de route jeunesse

- Accompagner les mobilités européennes et internationales
- Développer une stratégie de communication et des outils adaptés à la jeunesse
- Agir pour l'emploi et la formation des jeunes en lien avec les entreprises
- Favoriser le dialogue entre jeunes et élus

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

AAH : Allocation Aux adultes Handicapés
AVIP : Place à Vocation d'Insertion Professionnelle
ANACEJ : Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ADEUPA : Agence d'Urbanisme de Brest
APS : Accueil Péri-Scolaire
ALT : Allocation Logement Temporaire
AAP : Appel A Projets
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CME : Conseil Municipal des Enfants
CMJ : Conseil Municipal des Jeunes
CLPS : Centre de formation en Bretagne
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CLCA : Complément Libre Choix d'Activité
CTG : Convention Territoriale Globale
CPS : Compétence Psycho-Sociale
CD : Conseil Départemental
EAJE : Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EVS : Espace de Vie Sociale
ETP : Équivalent Temps Plein
HTH : Habitat Temporaire chez l'Habitant
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents
MAM : Maison d'Assistants Maternels
MDA : Maison Des Adolescents
ML : Mission Locale
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MAM : Maison d'Assistante Maternelle
MNA : Mineur Non Accompagné
MJC : Maison des Jeunes et de Culture
MDJA : Maison Des Jeunes et des Adolescents
OTLE : Observatoire Territorial du Logement Étudiant
PAI : Projet d'Accueil Individualisé
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PAEJ : Points Accueil et Écoute Jeunes
PSU : Prestation de Service Unique
PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PLH : Programme Local de l'Habitat
PJ : Prestation Jeunes
PS : Prestation de Service
PIA : Plan d'Investissement d'Avenir
PEDT : Projet EDucatif Territorial
PdN : Promeneur du Net
PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale
QPV : Quartier Politique de la Ville
RPE : Relais Petite Enfance
REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA : Revenu de Solidarité Active
RGP : Recensement Général de la Population
RP : Recensement de la Population
SBAA : Saint Brieuc Armor Agglomération
SIOPE : Schéma Intercommunal d'Orientation Petite Enfance
SIJ : Service Information Jeunesse
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

PROJET TERRITO

STRATEGIE

0-30 ANS

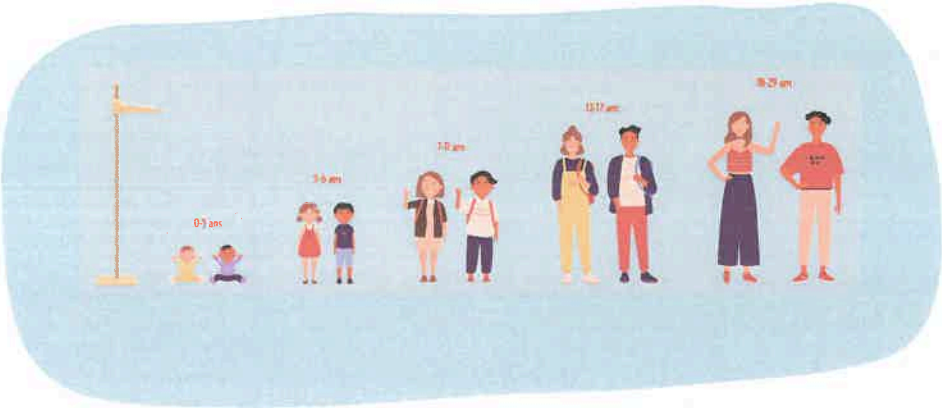

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

BINIC-ETABLES SUR MER. HILLION. LA HARMOYE. LA MÉAUGON. LANFAINS. LANGUEUX. LANTIC. LE BODÉO. LE FOEIL. LE LESLAY. LE VIEUX-BOURG. PLAINE-HAUTE. PLAINTEL. PLÉDRAN. PLÉRIN. PLOEUC-L'HERMITAGE. PLOUFRAGAN. PLOURHAN. PORDIC. QUINTIN. SAINT-BIHY. SAINT-BRANDAN. SAINT-BRIEUC. SAINT-CARREUC. SAINT-DONAN. SAINT-GILDAS. SAINT-JULIEN. SAINT-QUAY PORTRIEUX. TRÉGUEUX. TRÉMUSON. TRÉVENEUC. YFFINIAC.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

PROJET TERRITO

UNE STRATEGIE TRANVERSALE

8 AXES
22 OBJECTIFS

Au service du développement d'une **offre de service lisible et équilibrée sur les 32 communes de l'agglomération**

En cohérence avec les schémas thématiques de l'agglomération (Habitat, Santé, Mobilité, PCAET...) et traduite opérationnellement dans les programmes spécifiques de SBAA et des communes (Petite enfance, Jeunesse, etc.)

Visant **le maintien et l'attractivité** du territoire vis à vis des **familles et des jeunes de 0 à 30 ans.**

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.bzh

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

PROJET TERRITORIAL 0-30 ANS

AXE I. ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS p 2
AXE II. SANTÉ p 3
AXE III. PARENTALITÉ p 4
AXE IV. MAILLAGE ET CALIBRAGE DE L'OFFRE D'ACCUEIL p 5
AXE V. VIVRE ENSEMBLE p 6
AXE VI. INCLUSION p 7
AXE VII. MOBILITÉS p 8
AXE VIII. MISE EN OEUVRE ET GOUVERNANCE p 9

AXE I ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Obj 1. Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance

Obj 2. Renforcer l'attractivité des métiers de l'animation

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

AXE II
SANTÉ

Obj 3. Renforcer la promotion de la santé et la prévention notamment des 7-30 ans

Obj 4. Mieux prendre en compte les enfants/ adolescents et jeunes à besoins particulier

PROJET TERRITO

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

AXE III
PARENTALITÉ

Obj 5. Accompagner la parentalité 0-6 ans

Obj 6. Accompagner la parentalité et la place des parents dans les structures accueillant des 7-18 ans

AXE IV
MAILLAGE ET CALIBRAGE DE L'OFFRE D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Obj 7. Promouvoir et soutenir l'offre d'accueil collectif et en horaires atypiques

Obj 8. Promouvoir et soutenir l'accueil individuel

Obj 9. Conforter le maillage et la territorialisation de l'offre éducative en direction des 6-17 ans

AXE V
VIVRE ENSEMBLE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Obj 10. Promouvoir la citoyenneté, la participation et l'engagement des jeunes (7-30 ans)

Obj 11. Renforcer les liens entre l'école et l'animation, et valoriser l'animation

Obj 12. Adapter l'offre culturelle et sportive aux attentes contemporaines des adolescents et des jeunes

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

AXE VI INCLUSION

Obj 13. Accompagner les familles vulnérables

Obj 14. Développer une dynamique de promotion de la diversité dans les projets éducatifs et les projets jeunesse

Obj 15. Développer un accueil et une offre innovante en matière de logement jeune

Obj 16. Structurer les liens entre jeunesse et monde économique

PROJET TERRITO

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

AXE VII MOBILITÉS

Obj 17. Agir pour faciliter la mobilité locale

Obj 18. Conforter le maillage et la territorialisation de l'Information Jeunesse

Obj 9. Développer la mobilité internationale

8.
GOUVERNANCE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

20. Poursuivre la coordination et l'ingénierie intercommunale

21. Décliner le Projet Territorial 0-30 ans dans des programmes d'actions

22. Animer, suivre, évaluer le Projet Territorial 0-30 ans

8.GOUVERNANCE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Obj 21. Décliner le Projet Territorial 0-30 ans dans des programmes d'actions

Obj 22. Animer, suivre, évaluer le Projet Territorial 0-30 ans

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

ANNEXE 3 – Évaluation (Cadre Caf)

De façon générale, l'évaluation consiste à :
- Examiner la manière dont on parvient ou non à atteindre les objectifs fixés
- Donner sens à d'éventuels écarts entre ce qui est produit et ce que l'on visait
- Observer des éléments que l'on a produits qui n'étaient pas recherchés
- Pointer des pistes d'amélioration et aide à l'ajustement du contenu (actions, dynamiques…)

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, l'évaluation porte sur deux volets :

1. Le 1er volet concerne les **actions** et sera conduit à deux échelles : micro et macro
   ⇒ micro : Évaluation « individuelle » de chaque action, à partir des indicateurs définis
   ⇒ macro : Évaluation « globale » de l'ensemble du plan d'action de la CTG

2. Le 2ème volet concerne la **démarche CTG** et s'appuie sur une à deux questions évaluatives

Sur ces deux volets, l'EPCI doit définir la **méthode** qui sera mise en œuvre sur son territoire, en expliquant notamment quels seront les outils, les instances de suivi et de validation, le calendrier, les acteurs impliqués et les modalités de restitution aux partenaires.

Ces éléments de cadrage sont à travailler au moment de l'écriture de la nouvelle CTG et au plus tard

durant la première année de conventionnement, en lien avec la CAF et les partenaires du territoire.

Principes clés de l'évaluation

L'évaluation peut concerner différents registres, autant « d'angles de vue » grâce auxquels on peut voir l'état d'avancement d'un projet. Ainsi, chaque critère représente un prisme ou une perspective à travers lequel l'intervention peut être analysée.

Il est donc possible d'évaluer les projets sous les angles suivants :

- L'effectivité : c'est la vérification de la mise en œuvre des actions et moyens annoncés dans le projet
- La pertinence : c'est mesurer en quoi la réponse proposée est adaptée au contexte, aux besoins identifiés, au problème à résoudre
- La cohérence : mesure en quoi l'intervention est compatible avec les autres interventions menées sur le territoire. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée
- L'efficacité : c'est la mesure de l'écart entre les résultats attendus et les résultats obtenus
- L'efficience : c'est la mesure du rapport entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre. Elle interroge la pérennité du projet ou de l'action.
- L'impact : l'impact social est l'ensemble des changements durables (positifs ou négatifs, attendus ou inattendus) engendrés par des actions, contribuant à faire évoluer les individus et les collectivités. C'est l'effet de l'action sur l'évolution générale de la situation de référence.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

L'évaluation est un processus d'apprentissage et d'amélioration en continu qui n's'agissant de l'action ou de la démarche globale menée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur des critères définis à différentes échelles (micro et macro). Le suivi régulier de ces indicateurs permet de mesurer l'état d'avancement des projets/actions.

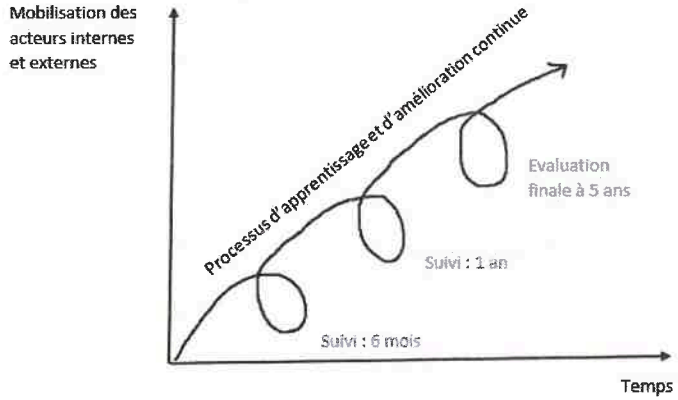

Les étapes d'évaluation de la démarche CTG :

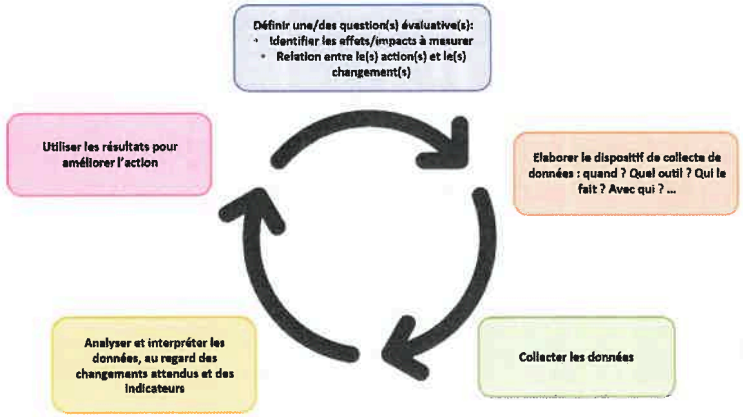

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et [illegible]vi de la Ctg

GOUVERNANCE TRANSVERSALE

Comité de pilotage plénier

> assurer le suivi de la mise en œuvre du projet
> contribuer à renforcer le partenariat
> valider les orientations et le plan de travail annuel

Composition : Les signataires de la CTG (CAF, SBAA et communes)

Fréquence de réunion : annuelle, en janvier

Comité de suivi

> Assurer le pilotage stratégique, l'animation de la démarche et la coordination EPCI-CAF

Composition : SBAA et CAF
- Elus : CTG, Jeunesse, Petite enfance, Habitat, Mobilité, Santé, Prévention et Insertion
- DGS,DGA de référence, Directeur.e.s concerné.e.s, chargées de coopération et interlocuteurs techniques
- Direction Offre de Services Partenaires, responsables de services, conseillères territoriales

Instance ouverte aux communes selon les besoins du projet et la volonté de celles-ci.

Fréquence de réunion : annuelle, en septembre

Comité technique

> Coordination technique EPCI-CAF, coordination interne SBAA lorsqu'il se réunira sans la Caf

Composition : SBAA, et CAF le cas échéant
- DGS, DGA et Directrices concernées, chargées de coopération et interlocuteurs techniques
- Responsables de services, conseillères territoriales

Fréquence de réunion : a minima une réunion en décembre avec la Caf visant le préparation du copil plénier

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

ANNEXE 5 – Liste des équipements et services [illegible] lectivité locale

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Halte-Garderie Potes et Potiron	Rue Pierre de Coubertin
	22520 Binic-Etables sur Mer
Multi-Accueil La Farandole	11 bis rue de la Fosse Malard
	22 800 Quintin
RPE	
Relais Parents Assistants Maternels	5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH	
ALSH MJC Quintin	2 bis rue de la Fosse Malard
(Coordination et financement conventionnel du Service commun)	22 800 Quintin

COMMUNE DE BINIC - ETABLES SUR MER	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH extra municipal	1 place Jean Heurtel
	22 680 Binic Etables sur Mer
ALSH péri municipal	1 place Jean Heurtel
	22 680 Binic Etables sur Mer
ALSH extra Cap à cité	Allée du stade
	22 680 Binic Etables sur Mer
ALSH mercredi Cap à cité	Allée du stade
	22 680 Binic Etables sur Mer
ALSH ados Cap à cité	Allée du stade
	22 680 Binic Etables sur Mer

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

ALSH Cap découverte	Place le Pommelec
	22 520 Binic Etables sur Mer
ALSH mercredi Cap découverte	Place le Pommelec
	22 520 Binic Etables sur Mer

COMMUNE D'HILLION	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Multi-accueil d'Yffiniac	Allée Françoise Dolto
(Conventionnement)	22 120 Yffiniac
ALSH	
Accueil périscolaire	Multi-sites
	22 120 Hillion
Accueil extrascolaire	Ecole maternelle du centre
	22 120 Hillion
Accueil ados « Le Pass Jeunes »	Local Jeunes – Salle Omnisport
	22 120 Hillion
LUDOTHEQUE	
Ludothèque « La Farandole »	Square Ernest GAILLARD
	22 120 Hillion

COMMUNE DE LA HARMOYE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil périscolaire	Le Bourg
	22 320 La Harmoye
Accueil extrascolaire	2 bis rue de la Fosse Malard
(Adhésion Service commun MJC)	22 800 Quintin

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

COMMUNE DE LA MEAUGON	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil périscolaire	Ecole publique
	22 440 La Méaugon
Accueil extra « Les écureuils »	Ecole Publique
	22 440 La Méaugon

COMMUNE DE LANFAINS	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil extrascolaire	2 bis rue de la Fosse Malard
(Adhésion Service commun MJC)	22 800 Quintin

COMMUNE DE LANGUEUX	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Multi-accueil Les P'tites Pousses	18 bis rue de la Roche Durand
	22 360 Langueux
Crèche familiale Les P'tites Pousses	18 bis rue de la Roche Durand
	22 360 Langueux
ALSH	
Accueils périscolaires	Multi-sites
	22 360 Langueux
Accueil extra Les Goélands	Maison des Goélands
	22 360 Langueux
Accueil ados Le Colorado	Rue des Frères Benoît
	22 360 Langueux

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

COMMUNE DE LANTIC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH extra municipal	Notre dame de la cour
	22 410 Lantic
ALSH mercredi municipal	Notre dame de la cour
	22 410 Lantic

COMMUNE DE LE FOEIL	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil périscolaire	Ecole publique « Les Enfants d'abord »
(dont le mercredi)	22 800 Le Foeil

COMMUNE DE LE VIEUX-BOURG	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil extrascolaire	2 bis rue de la Fosse Malard
(Adhésion Service commun MJC)	22 800 Quintin

COMMUNE DE LE LESLAY	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil extrascolaire	2 bis rue de la Fosse Malard
(Adhésion Service commun MJC)	22 800 Quintin

COMMUNE DE PLAINE-HAUTE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil péri « Le Courtil des mômes »	Route de la Porte Champagne
(dont le mercredi matin)	22 170 Plaine-Haute

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

COMMUNE DE PLAINTEL	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Muti-accueil « Le Pré Câlin »	1 Rue de la Clé des champs
	22 940 Plaintel
ALSH	
Accueil péri « Le Jardin de l'Esquirol »	3 Rue de la Clé des champs
	22 940 Plaintel
Accueil extrascolaire	3 Rue de la Clé des champs
	22 940 Plaintel
Accueil péri du mercredi	3 Rue de la Clé des champs
	22 940 Plaintel
LUDOTHEQUE	
Ludothèque	16 rue Abbé François Cormaux
	22 940 Plaintel

COMMUNE DE PLEDRAN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueils périscolaires	Multi-sites
	22 960 Plédran
Accueils extrascolaires	Multi-sites
	22 960 Plédran
Accueil ados « L'espace jeunes »	Pôle Enfance & Famille – 6 rue des écoles
	22 960 Plédran

COMMUNE DE PLERIN SUR MER	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Multi-Accueil A petits pas	Rue de la croix
	22 190 Plérin
Accueil collectif La courte	Rue de la croix

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

échelle	
	22 190 Plérin
Accueil Familial Un air de famille	Rue de la croix
	22 190 Plérin
LAEP	
Autour de nos bout'choux	Rue de la croix
	22 190 Plérin
LUDOTHEQUE	
Ludothèque du Cap	6 A rue de la croix
	22 190 Plérin
ALSH	
ALSH ados municipal	7 rue de la croix
	22 190 Plérin
ALSH extra municipal	7 rue de la croix
	22 190 Plérin
ALSH péri municipal	7 rue de la croix
	22 190 Plérin

COMMUNE DE PLOEUC-L'HERMITAGE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueils périscolaires	Multi-sites
	22 150 Ploeuc-L'Hermitage

COMMUNE DE PLOUFRAGAN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Multi-accueil « Le Tremplin »	Le Tremplin
	22 440 Ploufragan
Crèche familiale « Le Tremplin »	Le Tremplin
	22 440 Ploufragan
LAEP	
Lieu Accueil Enfants-Parents	Le Tremplin

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

	22 440 Ploufragan
ALSH	
Accueils périscolaires	Multi-sites
	22 440 Ploufragan
Accueil extra de la Vallée	Multi-sites
	22 440 Ploufragan
Accueil ados	Le Pollen – Esplanade de l'Hôtel de Ville
	22 440 Ploufragan

COMMUNE DE PLOURHAN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH péri municipal	1 rue du parc
	22 410 Plourhan
ALSH extra Cap à cité	Allée du stade
(co-financement)	22 680 Binic Etables sur Mer

COMMUNE DE PORDIC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH ados municipal	1 place Emile Guéret
	22 590 Pordic
ALSH extra municipal	1 place Emile Guéret
	22 590 Pordic
ALSH péri municipal	1 place Emile Guéret
	22 590 Pordic

COMMUNE DE QUINTIN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil périscolaire	Rue Maréchal Leclerc
	22 800 Quintin
Accueil extrascolaire	2 bis rue de la Fosse Malard

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

(Adhésion Service commun MJC)	22 800 Quintin

COMMUNE DE SAINT-BIHY	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil extrascolaire	2 bis rue de la Fosse Malard
(Adhésion Service commun MJC)	22 800 Quintin

COMMUNE DE SAINT-BRANDAN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil périscolaire	Ruelle de la fontaine
	22 800 Saint-Brandan
Accueil extrascolaire	2 bis rue de la Fosse Malard
(Adhésion Service commun MJC)	22 800 Quintin

COMMUNE DE SAINT-BRIEUC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Multi-accueil Le Carrousel Ville-Hellio	8 rue Maréchal Foch/ 10 rue de Touraine
	22 000 Saint-Brieuc
Multi-Accueil Le Cerf-Volant	3 rue de Mathurin Méheut
	22 000 Saint-Brieuc
Multi-Accueil La Marelle	4 rue de l'Hirondelle
	22 000 Saint-Brieuc
Multi-Accueil Le Chat Perché	22 rue de l'Etablette
	22 000 Saint-Brieuc
Crèche familiale La Balancelle	8 rue Maréchal Foch
	22 000 Saint-Brieuc
LAEP	
La Bulle d'air	Multi-sites

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

	22 000 Saint-Brieuc
ALSH	
ALSH extra municipal (Farandole, Berthelot, Scoubidou)	Multi-sites
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH extra municipal – site de Ploufragan	Espace Steredenn – 9 rue Pierre de Coubertin
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH péri municipal (Farandole, Berthelot, Scoubidou)	Multi-sites
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH ados municipal - site de Ploufragan	Espace Steredenn – 9 rue Pierre de Coubertin
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH ados municipal	Multi-sites
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH base nature Ville oger (comité de quartier)	Rue des Gallois
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH mercredi base nature Ville Oger (comité quartier)	Rue des Gallois
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH extra (Loisirs Pluriel)	23 rue des promenades
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH mercredi (Loisirs Pluriel)	23 rue des promenades
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH ados (Loisirs Pluriel)	23 rue des promenades
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH extra (Amicale Laïque)	Rue de Cornouaille
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH mercredi (Amicale Laïque)	Rue de Cornouaille
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH ados (Le Cercle)	6 rue Roger Nimier
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH ados (MJC du Plateau)	1 avenue Antoine Mazier
	22 000 Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

ALSH péri (Saint-Joseph)	4 rue du Goëlo
	22 000 Saint-Brieuc
ALSH extra (Dudi Sant-Brieg)	Ecole Hoche, rue Paul Le Flem
	22 000 Saint-Brieuc
LUDOTHEQUE	
La Toupie	7 rue de la gare
	22 000 Saint-Brieuc

COMMUNE DE SAINT-CARREUC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil périscolaire	1 rue du Gué
	22 150 Saint-Carreuc

COMMUNE DE SAINT-DONAN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil périscolaire	15 rue des Clos Briens (Ecole La Source)
2 écoles (St-Joseph + La Source)	22 800 Saint-Donan
Accueil extrascolaire	2 bis rue de la Fosse Malard
(Adhésion Service commun MJC)	22 800 Quintin

COMMUNE DE SAINT-GILDAS	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil extrascolaire	2 bis rue de la Fosse Malard
(Adhésion Service commun MJC)	22 800 Quintin

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

COMMUNE DE SAINT-JULIEN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueils périscolaires	Multi-sites
	22 940 Saint-Julien
Accueil extra « Le Chat Botté »	Rue des Chênes
	22 940 Saint-Julien

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH extra municipal	19 rue des écoles
	22 410 Saint-Quay-Portrieux
ALSH péri municipal	Groupe scolaire des Embrunts
	13 – 15 rue des écoles
	22 410 Saint-Quay-Portrieux
ALSH ados municipal	La rotonde – Esplanade du Casino
	22 410 Saint-Quay-Portrieux

COMMUNE DE TREGUEUX	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Multi-accueil « Cabriole »	Maison de la Petite Enfance - Esplanade Bleu Pluriel
	22 950 Trégueux
Crèche familiale « Cabriole »	Maison de la Petite Enfance - Esplanade Bleu Pluriel
	22 950 Trégueux
LAEP	
LAEP « Cœur de familles »	Maison de la Petite Enfance - Esplanade Bleu Pluriel
	22 950 Trégueux
ALSH	

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Accueils périscolaires	Multi-sites
	22 950 Trégueux
Accueil extra « Les Loustic »	Multi-sites
	22 950 Trégueux
Accueil ados « Local ados »	La Clef des Arts - Rue Marcel Rault
	22 950 Trégueux

COMMUNE DE TREMUSON	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Accueil péri « Les Moussaillons »	Place de jersey
(dont le mercredi)	22 440 Trémuson
Accueil ados « Local Jeunes »	
	22 440 Trémuson

COMMUNE D'YFFINIAC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Multi-accueil d'Yffiniac	Allée Françoise Dolto
	22 120 Yffiniac
ALSH	
Accueil périscolaire	Espace de vie, Esplanade François Mitterrand
	22 120 Yffiniac
Accueil extrascolaire	La Croix Bertrand
	22 120 Yffiniac
Accueil ados l'Antrejeunes	7 rue du bois Gilbert
	22120 Yffiniac
LUDOTHEQUE	
Ludothèque La Farandole	Square Ernest GAILLARD
(Participation conventionnelle)	22 120 Hillion

ANNEXE 5 – Portrait de territoire CAF

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Côtes d'Armor

« Partager et construire un projet avec les familles du territoire, c'est l'engagement de la Caf »
M. OZENNE

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Saint-Brieuc Armor Agglomération

47 % des personnes couvertes
42% sur le département

30 725 allocataires
103 849 en Côtes d'Armor soit 1 allocataire du département sur 3

- **Montant global d'allocations versées au titre des prestations familiales :** 158 millions €/an sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, soit environ 428€ / mois /allocataire (436 € sur le département).
- **Montant global de prestations de service versées aux gestionnaires d'équipements sur Saint-Brieuc Armor agglomération :** 12 millions €/an.

Le territoire de Saint-Brieuc Armor agglomération (Sbaa) compte 151 755 habitants en 2021 soit environ 25 % de la population des Côtes d'Armor. Territoire le plus urbanisé du département, il recense le plus grand nombre d'allocataires Caf.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

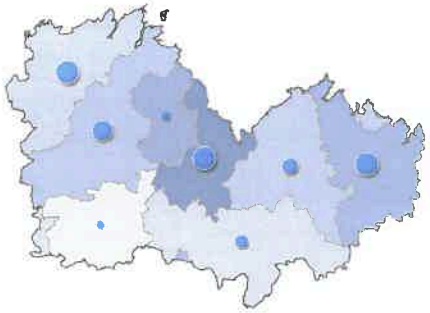

Nombre d'allocataires Caf par Epci
- > 14 398
- 11 000
- 7 000
- 4 000
- < 438

Part des habitants couverts par la Caf par Epci
- > 50
- 42,5
- 35,3

Sources : Caf au 31/12/2021 et Insee RP au 1/01/2015
© IGN ©Geofla 2.0 2015

	Personnes isolées	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Familles monoparentales
Saint-Brieuc Armor agglomération :	47 %	4 %	32 %	16 %
Côtes d'Armor :	44 %	4 %	37 %	15 %

Evolution du nombre d'allocataires par sous-catégorie par rapport au portrait 2019 : En augmentation pour les personnes isolées (+ 4 points) et en baisse pour les couples avec enfants (-5 points).

Cafdata **Sources :** Les données issues du document sont les chiffres de la Caf au 31/12/2021
Insee (recensement 2021, en vigueur au 01/01/2023)

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Petite enfance / enfance-jeunesse

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le service public de la petite enfance
Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser l'épanouissement des enfants
*Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et jeunes adultes**

Répartition par tranches d'âges des enfants d'allocataires sur le territoire

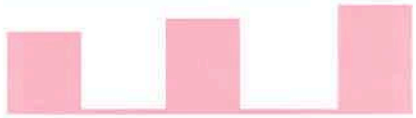

7 905 enfants de moins de 6 ans	9 629 enfants âgés de 6 à 11 ans	12 016 enfants âgés de 12 à 20 ans
(+7% par rapport au portrait 2019)	(-2% par rapport au portrait 2019)	(+6% par rapport au portrait 2019)

37,6 % des naissances sont des premières naissances (38,2 % dans le département)

Le taux de couverture en place d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans** : 78 % (75,7 % sur le département).

La Caf représente la branche famille de la Sécurité sociale. Elle a pour mission de développer une offre de service auprès des familles dans une logique de réduction des inégalités territoriales et sociales.

Elle soutient les familles par :

- le versement de prestations individuelles destinées à l'entretien des enfants (prestations d'accueil du jeune enfant, allocations familiales, allocation de rentrée scolaire...) et des aides financières aux familles
- le versement de prestations de service ; le financement de subventions et prêts pour la création ; le fonctionnement d'équipements (multi accueils, relais petite enfance, ludothèque, accueils de loisirs, foyers de jeunes travailleurs...)
- son volet d'action sociale autour de l'accompagnement des événements de vie (naissance, séparation, handicap...) sur le plan individuel (assistante sociale).

1-Accueil du public : petite enfance et enfance

608 assistants maternels en activité en décembre 2021 dont 30% ayant 55 ans ou plus.
2 211 enfants accueillis

673 places en accueil collectif (2022): **629** en crèches Psu et 44 en micro crèches Paje
1 369 enfants inscrits (1289 en Psu et 80 en Paje)

59 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Sur Sbaa, la Caf finance :

Montant global des prestations familiales : **158 millions d'€**

Montant global des prestations de service + subventions/prêts **12 millions d'€** + 3,5 millions d'€

Nombre de postes de chargés de coopération : **24,13 ETP**

Financement des chargés de coopération : **458 022 €**

Sur le département, la Caf finance :

Aides individuelles aux séjours (VACAF enfant) pour 1374 enfants : **239 802 €**

121 formations Bafa financées

24 Eaje (2022) : 19 en Psu et 4 en Paje
10 Maisons d'assistants maternels (2022)

Pour en savoir plus sur l'offre d'accueil de proximité : monenfant.fr

* Enjeux 2023-2027 de la Convention d'objectifs et de gestion Caf 22
** Il s'agit de la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil «formels» pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

2-Accompagnement des familles et de la jeunesse

Relais petite enfance

1 Rpe décliné en **7** pôles répartis sur 4 secteurs.

9,8 Etp d'animatrices interviennent à l'échelle du Rpe (2022).

Parcours maternité
5 séances du parcours maternité suivies par 74 participants en lien avec la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam), la Protection maternelle infantile (Pmi) et le réseau de sages-femmes libérales. On compte sur le département, **13** séances suivies par 227 participants.

Promeneurs du Net

Le Pass'Engagement

28 jeunes engagés en Pass'Engagement
17 Promeneurs du net
16 accueils adolescents
7 projets de jeunes soutenus en moyenne / an
15 communes ont mis en place le dispositif « Argent de poche »
7 projets de jeunes soutenus en moyenne par an
1 Point d'accueil écoute jeunes (Paej)
403 jeunes ont fréquenté le Paej
272 places en FJT
4 ETP animateurs PS jeunes
4 Pedt - plan mercredi

Parentalité

Soutenir les parents en couple, seuls ou séparés dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

La politique de soutien à la parentalité de la Caf des Côtes d'Armor s'adresse à tous les parents. Elle vise à les accompagner dans leurs responsabilités éducatives et à favoriser les liens parents-enfants.

À ce titre, la Caf encourage le développement :

- de services tels que la médiation familiale, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, les lieux d'accueil parents enfants, les ludothèques, etc ;
- d'actions conçues et portées par des partenaires, mais aussi des collectifs de parents ;
- de mises en réseau des acteurs parentalité à l'échelon intercommunal ou départemental.

Sur Sbaa, la Caf finance :

- 4 ludothèques : 26 090 €
- 5 postes de Contrat local d'accompagnement à la scolarité : 69 064 €
- Aides individuelles aux vacances familles versées aux partenaires : 5 880 €
- 4 postes de projets parentalité : 32 350 €
- 2 lieux accueils enfants parents : 12 989 €

Sur le département, la Caf finance :

- 1726 rendez-vous en Espace rencontre pour : 99 952 €
- Aides individuelles aux vacances familles pour 1512 familles : 549 316 €
- 3 associations d'aide à domicile pour 23 043 h : 1 072 260 €
- Service de médiation familiale : 110 médiations pour : 166 998 €
- 16 ludothèques : 91 622 €
- Aides individuelles aux vacances familles (subventions aux associations) : 88 920 €
- 13 postes de projets parentalité : 45 294 €
- 14 postes de Contrat local d'accompagnement à la scolarité : 117 782 €
- 7 lieux accueils enfants parents : 40 792 €

Pour en savoir plus : https://www.caf.fr/partenaires/caf-des-cotes-d-armor/partenaires-locaux/soutien-la-fonction-parentale/portraits-de-territoire-parentalite

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Logement / Animation de la vie sociale

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

1-Logement

La Caf accompagne les familles pour leur logement et prévient les risques d'impayés.

- montant global d'aides au logement versées en 2021 : 30 millions €/an sur le territoire (1/3 du département) ;
- 1 205 impayés de loyer sur Sbaa, ce qui représente 50% du département (+ 44 % par rapport au portrait 2019) et + 2646 sur le département en 2021 ;
- 3 716 allocataires de moins de 30 ans bénéficient d'une aide au logement ;
- 2 Fjt avec 272 places sur le territoire Saint-Brieuc Armor Agglomération pour un montant de 180 670 € en prestation de service par an ;
- 15 diagnostics réalisés dans le cadre de la non-décence sur le Département ;
- 19 % des allocataires consacrent plus de 30 % de leurs ressources à se loger après versement de l'aide au logement.

Répartition des bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

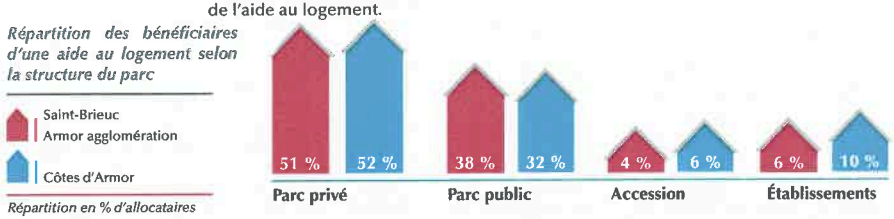

Répartition en % d'allocataires

En décembre 2021, 13 000 allocataires reçoivent une aide au logement de la Caf, soit 23 000 bénéficiaires. Cela concerne 42% des allocataires contre 37 % pour le département. Le territoire se caractérise par une prégnance de parc locatif privé de 51 % (52 % pour le département). Le parc public représentant 38 % sur le territoire (32 % sur le département).

La Caf concourt également au financement du Fonds de solidarité pour le logement (Fsl) géré par le Conseil départemental. Elle en est le deuxième financeur.

L'action sociale de la Caf accompagne les familles en difficulté sur le volet logement (aides financières individuelles possibles).

*Les bénéficiaires d'allocations logement perçoivent en moyenne **83 €** par mois.*

2-Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale concerne l'ensemble des activités et dispositifs ouverts à tous, financés par la Caf, qui favorisent le lien social entre les habitants en vue d'améliorer leur cadre de vie. Elle prend appui sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces structures organisent des activités familiales et des animations locales.

Sur Sbaa, la Caf finance :

6 centres sociaux et 2 espaces de vie sociale pour un montant global de **764 266 €**

Répartition des équipements de la vie sociale

Pour en savoir plus : **www.caf.fr/partenaires**

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Solidarité / vulnérabilité

Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, aux cotés des partenaires

La Caf est mobilisée dans la lutte contre les exclusions. Cette mission se traduit par :

- le versement de prestations ;
- l'accompagnement social ;
- le soutien à l'accès aux équipements pour les familles les plus vulnérables : multi-accueils, lieu d'accueil enfant-parent, accueils de loisirs sans hébergement, etc.

Allocataires en situation de vulnérabilité qui résident sur Saint-Brieuc Armor Agglomération (comparaisons avec le département) :

Revenu de solidarité active (Rsa) : 3 600 soit 33 % des bénéficiaires du Rsa du département ;

Allocation adulte handicapé (Aah) : 3 000 soit 29 % des bénéficiaires de l'Aah du département ;

Prime d'activité : 10 666 soit 30 % des bénéficiaires de la prime d'activité du département.

L'accompagnement social

Bilan du service social de la Caf en 2021 :

1 965 entretiens individuels (421 à l'échelle de l'agglomération soit 21 % de l'activité du service).

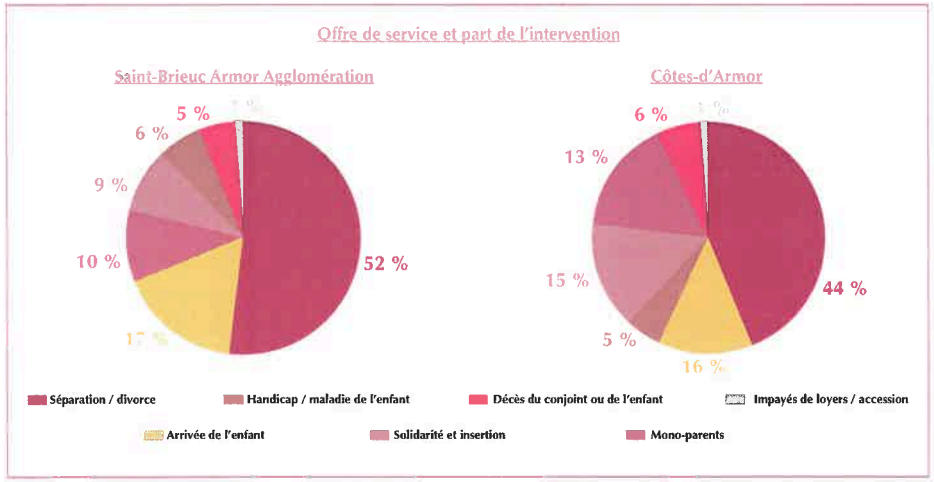

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Les allocataires à bas revenus sur le territoire

Les ménages à bas revenus désignent les allocataires disposant de moins de 60% du niveau de vie médian (Seuil de bas revenus à 1 135 euros par unité de consommation en 2021). Le Revenu par unité de consommation rapporte le revenu disponible des allocataires (revenus + prestations) au nombre d'unité de consommation (UC=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfant de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans. On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.).

Sur Sbaa, la Caf finance :

Montant des prestations solidarité

70 millions d'euros €

Sur le territoire, ces prestations représentent 41,35% des aides sociales versées par la Caf aux allocataires

Montant bonus « mixité sociale » et « handicap »

150 632 €

À compter de 2019, la Caf verse un bonus «mixité sociale» et «handicap» aux gestionnaires des structures Eaje.

Ces bonus sont destinés à lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté. Cela permet un accueil de tous les enfants en encourageant les gestionnaires d'Eaje à adapter leur projet d'accueil favorisant l'inclusion de tous.

Pour les centres de loisirs, la Caf poursuit son aide "inclusion handicap" sous forme de subvention complémentaire et encourage tous les gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs à mettre en place une politique tarifaire modulée en fonction des ressources des parents.

Pour en savoir plus....

*Définition des bas revenus : **data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus**

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

La Caf et vous

Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

Modes de contact :

Accueil physique

Accueil téléphonique : **32 30**

Site internet www.caf.fr

Application mobile

Sur le département

Accueil téléphonique
54 270 appels téléphoniques pris en charge par les téléconseillers.

Accueil physique
40 035 personnes accueillies (70 % au siège et 30 % en sites extérieurs).

Sur le territoire de Sbaa

Accueil téléphonique
En 2021, **15 600** appels téléphoniques ont été pris en charge par les téléconseillers pour des allocataires de l'agglomération.

Accueil physique
Un accueil physique est proposé au siège de Ploufragan, 5 j / 5 j.
En 2021, **22 000** visites d'allocataires résidant dans l'agglomération ont été dénombrées : soit en accompagnement au Caf.fr, soit en rendez-vous.

Accompagnement au Caf.fr sur l'espace numérique multi-services
4 points d'accueil numérique proposés au sein des France Services de Saint-Brieuc, Plérin, Ploeuc-L'Hermitage et Binic Etables sur Mer.
1 France Service itinérante sur Langueux Hillion et Plédran.

Accueils Caf sur le territoire

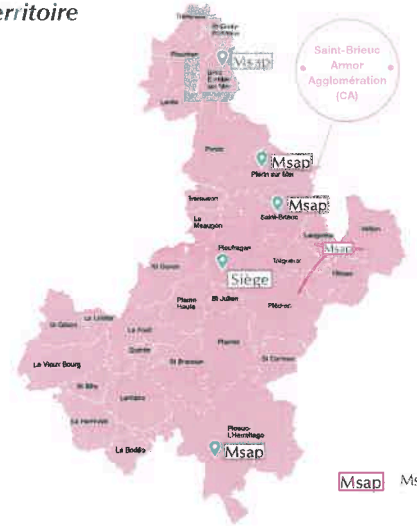

Décodeur

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 22 NOV. 2023
ID : 022-212200810-20231121-2023_83-DE

Aah : L'Allocation adulte handicapé est une aide financière attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter les éventuelles autres ressources de la personne en situation de handicap.

Alsh : Les Accueils de loisirs sans hébergement sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes fonctionnant hors temps scolaire.

Aps : L'Accueil périscolaire est un service proposé aux parents qui ne peuvent être présents aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement scolaire.

Clas : Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité repose sur un ensemble d'actions visant à offrir l'appui et les ressources de réussite scolaire dont certains enfants sont privés du fait de leur environnement social et familial.

Eaje : Les Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) regroupent l'ensemble des équipements de type : multi-accueil, crèches collectives, familiales, parentales, d'entreprise, haltes- garderies, jardins d'enfants assurant une offre d'accueil au bénéfice des enfants de moins de 6 ans.

Fjt résidence jeunes : les Foyers de jeunes travailleurs sont des résidences assurant l'hébergement des jeunes de 16 à 30 ans principalement en situation de précarité. La plupart des Fjt sont dotés d'un restaurant d'un accueil et d'une laverie. Ils constituent une réponse adaptée aux jeunes quittant le foyer familial et pour lesquels le Fjt est la première étape vers l'accès au logement des jeunes. Leur projet social est financé par la Caf.

Laep : Les Lieux d'accueil enfant-parent ont pour vocation d'accompagner les familles dans leurs démarches éducatives afin de favoriser la parole comme mode d'expression privilégié entre enfants et parents et de miser sur la vie en collectivité et l'échange d'expérience entre parents pour contribuer à l'éveil social de l'enfant.

France Services : Les France Services délivrent un accueil de proximité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans les démarches de leur vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques ces espaces d'information articulent présence humaine et outils numériques.

Pf : Les prestations familiales sont des aides financières accordées à ceux qui élèvent des enfants. Au nombre de huit, elles comportent elles-mêmes quatre volets : prime à la naissance ou à l'adoption, allocation de base, complément de libre choix du mode de garde.
Selon la date de naissance des enfants ou leur date d'adoption elles peuvent être complétées par des aides particulières en fonction de la situation rencontrée par la famille (logement, handicap, rentrée scolaire…).

Ppa : la Prime pour l'activité est une prestation sociale destinée à compléter les revenus des salariés et des travailleurs indépendants aux ressources modestes.

Ps : La Prestation de service consiste en une prise en charge partielle du coût de fonctionnement d'un service d'accueil et/ou de loisirs dans la limite d'un prix plafond et dans le cadre d'un contrat entre la Caf et le partenaire.

Pso : Prestation de service ordinaire versée aux gestionnaires (hors Eaje)

Psu : Prestation de service unique versée aux gestionnaires d'Eaje

Rpe : Les Relais petite enfance sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les Rpe apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

Rsa : Le Revenu de Solidarité Active assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Pour en savoir plus…

guide des prestations :
https://www.kiosque-viesdefamille.fr/#guidedesprestations

guide des aides partenaires :
www.caf.fr/sites/default/files/medias/caf/Partenaires/Caf_aide%20partenaires_v3.pdf

guide des aides aux familles
www.caf.fr/sites/default/files/medias/221/Allocataires/Guide_AFL_2023.pdf